

Rapport de la commission de gestion

Exercice 2023



Illustration : le nouveau chemin de Corminjoz. Photo : P. Clivaz Luchez.

Table des matières

Mot du président de la COGEST	4
Table des abréviations	5
Membres de la Commission de gestion	7
Calendrier des séances	7
Préambule au rapport de la Commission de gestion	8
1. Rapport de la commission de gestion portant sur l'exercice 2022 : suivi des observations acceptées par le Conseil communal ou la Municipalité	9
Observation 1	11
2. Protection de la santé des collaborateurs et fonctionnement municipal	14
Observation n° 2	17
3. Dicastère Alain Gilliéron – Administration générale, ressources humaines, informatique, urbanisme et constructions, relations extérieures	18
3.1 Réponses aux questions sur la gouvernance	18
3.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion	22
Observation n° 3	23
Observation n° 4	23
Observation n° 5	23
Observation n° 6	24
4. Dicastère Luigi Sartorelli – Enfance et jeunesse (dès 1.7.2023)	25
4.1 Réponses aux questions sur la gouvernance	25
4.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion	27
5. Dicastère Rebecca Joly – Travaux publics et mobilité, parcs et promenades, écoles, paroisses	28
5.1 Réponses aux questions sur la gouvernance	28
5.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion	29
6. Dicastère Ihsan Kurt – Finances, naturalisations et intégration, culture et animation, jeunesse, sport, affaires sociales	30
6.1 Réponses aux questions sur la gouvernance	30
Observation N° 7	32
6.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion	33
7. Dicastère Maurizio Mattia – Domaines, forêts et piscines, bâtiments et patrimoine, énergie et environnement, déchets, sociétés immobilières	35
7.1 Réponses aux questions sur la gouvernance	35
7.2 Réponses aux questions sur le rapport de gestion	37
8. Conseil communal	40

Observation n° 8.....	40
9. Visites	41
9.1 Dicastère Alain Gilliéron – ressources humaines.....	41
9.2 Dicastère Luigi Sartorelli – Enfance	43
Observation n° 9.....	44
9.3 Dicastère Ihsan Kurt – Finances.....	46
9.4 Dicastère Rebecca Joly – Travaux	49

Mot du président de la COGEST

En ma qualité de président de la commission de gestion 2023-2024, je tiens en premier lieu à remercier les membres de la commission pour le travail effectué depuis le mois de février, le vice-président pour m'avoir suppléé à plusieurs reprises et en particulier la rapportrice pour l'immense travail réalisé. Grâce à une volonté commune de fonctionner en harmonie, la COGEST a pu effectuer son mandat avec respect et intelligence, dans un climat de travail très favorable.

Au sens de la loi sur les communes, le rôle de la Commission de gestion, avec sa voisine la commission des finances, est de surveiller la bonne gestion de la commune et d'informer les citoyens sur la bonne marche de l'administration communale. Cela dit, il s'agit d'une surveillance relative, puisqu'en vertu de la séparation des pouvoirs, ces commissions permanentes ne peuvent pas intervenir dans les dossiers traités par la Municipalité, ni lui adresser des injonctions contraignantes. Sans doute, les attentes sont plus élevées que ne le permet la réalité.

Dans un premier temps, la commission de gestion a vérifié l'application de ses observations de l'année précédentes dans le but d'inscrire sa surveillance dans la continuité et de la rendre utile pour l'organe exécutif. Elle souligne la qualité du travail effectué par l'administration, grâce au professionnalisme et à l'implication ressentis lors des visites et entretiens effectués, à tous les niveaux. Même si plusieurs turbulences ont secoué l'avion de la compagnie Prilly-Air, il a clairement été observé que l'appareil a non seulement une direction claire, mais aussi et surtout des moteurs, alimentés par le personnel de toute l'administration qui s'est attelé à maintenir l'altitude des prestations exigées.

Dans un second temps, la commission ne pouvait pas ignorer les tensions ressenties depuis quelques mois, voire plus longtemps, au sein de la Municipalité. Palpables lors des séances du Conseil communal, les signes étaient également forts autour de l'organe exécutif, avec des conflits internes susceptibles d'impacter le fonctionnement de la commune et possiblement la santé des personnes qui y travaillent. La commission a estimé que le degré d'inquiétude, l'assiette en terme nautique, était largement suffisant pour traiter, à l'occasion de ce rapport de gestion, de la question de la gouvernance municipale.

La commission souligne la sincérité des réponses de l'ensemble de ses membres et relève avec un soulagement certain que les conclusions de cet exercice sont extrêmement positives, dans le sens où un effort important a été fourni. La commission a entendu qu'un climat de travail sain a été retrouvé, peut-être même trouvé, et que les radars n'indiquent plus aucune zone de perturbation.

L'équipe à bord vous remercie d'avoir choisi ce rapport et vous souhaite une agréable lecture.

David Stauffer, Président de la COGEST

Table des abréviations

art.	Article/s
AJENOL	Accueil de jour des enfants du Nord et Ouest lausannois
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
APRT	Association des piscines romandes et tessinoises
ASIGOS	Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CC	Conseil communal
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDD	Contrat de durée déterminée
CdS	Chef.fe de service, chef.fe.s de services
CHF	Francs suisses
CO	Code des obligations
COFIN	Commission des finances
COGEST	Commission de gestion
COVID	Coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CSM	Centre sportif de Malley
CVE	Centre de vie enfantine
DDP	Droit distinct et permanent
D&B	Domaines et bâtiments
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton de Vaud
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EPT	Équivalent plein temps
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe de travail
IFT	Service de l'informatique
kWh	kilowattheure
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
LHC	Lausanne Hockey Club

LUP	Logements d'utilité publique
MSST	Mesures de santé et sécurité au travail
PA	Plan d'affectation
PALM	Plan d'agglomération Lausanne-Morges
PGA	Plan général d'affectation
PMR	Personnes à mobilité réduite
POL	Police de l'ouest lausannois
PV	Procès-verbal
RH	Ressources humaines
SCHL	Société coopérative d'habitation Lausanne
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
STEP	Station d'épuration de Lausanne-Vidy
UC	Urbanisme et constructions
UCV	Union des communes vaudoises
Unisanté	Centre universitaire de médecine générale et santé publique à Lausanne

Membres de la Commission de gestion

La COGEST se compose de 7 membres du CC, conformément à l'art. 42 al. 2 du Règlement du Conseil communal de Prilly. La composition est la suivante :

Président : David Stauffer (Le Centre-Vert'libéraux)

Vice-président : Antoine Viredaz (Vert.e.s)

Rapportrice : Patrizia Clivaz Luchez (PSIG)

Membres : Christian Barbey, Lumia Claramunt (PLR), Omar Khemissa (PSIG), Jessica Waeny Desponds (Vert.e.s)

Calendrier des séances

DATES	BUTS DES RENCONTRE
7.11.2023	Élection du président, du vice-président et de la rapportrice COGEST, dates des rencontres, mode de travail, envoi à la Municipalité de l'échéancier la concernant
6.2.2024	Discussion et formulation des éléments de la gestion municipale à investiguer
28.2.2024 12.3.2024 13.3.2024 19.3.2024	Visites
20.3.2024	Relecture des éléments précédents déjà rédigés et questions complémentaires suite aux visites effectuées
14.4.2024	Réception du rapport de gestion de la Municipalité
17.4.24	Formulation des questions spécifiques au rapport de gestion de la Municipalité
23.4.2024 25.4.2024 30.4.2024 7.5.2024 15.5.2024	I. Kurt R. Joly L. Sartorelli M. Mattia A. Gilliéron
21.5.2024 28.5.2024	Relecture du rapport et formulation des observations
31.5.2024	Envoi du rapport et des observations à la Municipalité
12.6.2024	Prise de position de la COGEST sur les réponses municipales

Préambule au rapport de la Commission de gestion

Le rapport de gestion a été construit de la manière suivante :

- A. Suite donnée aux observations du rapport 2022 de la COGEST (chapitre 1) ;
- B. Gouvernance : synthèse des questions posées à chaque Municipal.e concernant la protection de la santé des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale (chapitre 2) ;
- C. Dicastère par dicastère (chapitres 3-7) :
 - a. Questions de gouvernance identiques pour chaque dicastère ;
 - b. Questions sur le rapport de gestion de chaque dicastère ;
- D. Conseil communal (chapitre 8) ;
- E. Visites des dicastères (chapitre 9).

Les questions adressées à la Municipalité sont surlignées en gris.

1. Rapport de la commission de gestion portant sur l'exercice 2022 : suivi des observations acceptées par le Conseil communal ou la Municipalité

La Municipalité *in corpore* est responsable de donner suite aux observations acceptées par elle ou par le CC suite au rapport de la COGEST portant sur l'exercice 2022. Nous reprenons ci-dessous les observations et la suite qui a été donnée – ou pas. Trois observations (2, 17 et 19) ont fait l'objet de réponses par le biais d'interpellations ou d'un préavis ; nous ne les reprenons pas ici. Nous remercions la Municipalité pour l'ensemble des réponses apportées.

Observation 1 : Merci de nous dire quels sont les moyens de traçabilité des préavis reportés que vous avez mis en place ?

Plusieurs dicastères ont répondu que le greffe avait revu et mis à jour un fichier commun à tous les services relatif aux préavis programmés, ce qui a permis une meilleure visibilité et suivi. Les suivis spécifiques sont propres à chaque service. La Municipalité est plus prudente et fixe une date de préavis avec plus de certitudes, mais les reports sont inévitables. Il faut se rappeler que la préparation d'un préavis est une procédure longue et parfois hasardeuse. Le CC exigeant un grand niveau de détail, les projets doivent pratiquement être terminés pour présenter un préavis. Or, même lorsqu'un service a avancé dans les préparatifs, des imprévus ou des modifications ne sont pas exclues et reportent vite un préavis de quelques mois. Il s'agit d'une planification qui est par définition soumise à des changements selon les informations nécessaires (attente de devis, attente de décision hors périmètre communal, etc.). Au sein d'un dicastère en tout cas, la planification est mise à jour en continu et elle est sujette à des évolutions permanentes pour les raisons évoquées ci-dessus.

Comme les réponses données ne correspondaient pas à celles qu'elle attendait, la COGEST a reformulé sa question : « Nous parlions ici des préavis reportés : lorsque votre dicastère doit reporter un préavis, comment cela se passe-t-il, qui informe-t-il, quelle analyse est faite sur les causes du report ? »

Les réponses varient : certains dicastères n'ont dû reporter aucun préavis et ne peuvent par conséquent répondre à cette question. Pour les dicastères gérant des services techniques, il y a deux sortes de préavis : crédit étude ou d'ouvrage. Pour un crédit d'étude la planification est relativement maîtrisable, donc peu ou pas de report. Lors d'un préavis portant sur un crédit d'ouvrage, différents scénarios sont envisagés. Ils nécessitent des collaborations multiples, des appels d'offres aux marchés publics, des procédures cantonales ou fédérales. L'idée de s'améliorer grâce aux problèmes passés est sans doute louable mais illusoire car les causes sont souvent très différentes. De plus, la procédure qui règle le passage d'un préavis de la Municipalité au bureau du CC est lourde en termes de délai et complique la réactivité des dicastères. La préparation d'un préavis peut prendre parfois six mois ou plus. La Municipalité est régulièrement informée. Lorsqu'un préavis est refusé, les causes du refus sont analysées et la version suivante présentée au CC tient compte de ces éléments.

Le greffe nous précise que depuis octobre 2023, un tableau annuel de suivi des préavis à présenter est réalisé. Ce tableau, qui permet la numérotation des préavis de l'ensemble des services, les dates prévues pour le passage en Municipalité et au CC, comprend une colonne remarques/observations : si le préavis est reporté, les causes y sont indiquées.

IFT et UC nous ont donné les réponses spécifiques suivantes :

IFT : Fichier Excel de suivi des dépenses.¹ Cela permet de suivre les dépenses en fonction du budget alloué à l'évolution de l'informatique communale de 2021 à 2026. (Préavis 2-2021).

¹ Annexe 1 : contrôle des dépenses informatiques.

UC : Les préavis votés (principalement des PA), évoluent en projet de construction repris par les privés ou les services D&B et Travaux. Leur avancement dépend des décisions et négociations municipales, des autorisations délivrées, des préavis cantonaux, etc.

Observations 4 et 5 : La concertation des chefs de service pour la mise en place d'un outil de gestion de projets a-t-elle eu lieu ? Quel a été le choix effectué ? Avez-vous évité les doublons ? Avez-vous dû mettre en place une formation ? Merci de nous le présenter à travers un exemple concret.

À cette question, les réponses des différents membres de la Municipalité divergent : pour certains c'est le greffe qui met cela en place avec la collaboration des CdS. Il nous est rappelé que les méthodes de projet étant différentes selon les domaines traités, il est difficile de définir un seul outil pour tous les services : les méthodes utilisées par UC ne peuvent pas s'appliquer au Service de l'enfance. Chaque service a donc sa propre méthode, par exemple un des dicastères a mis en place un programme de gestion patrimoniale sur Microsoft Dynamics 365. Il s'agit d'un véritable outil de gestion de projet intégré. La base développée permet une reprise facilitée pour son adaptation aux besoins spécifiques par exemple des services Travaux et Urbanisme. Ces derniers ont semble-t-il pris des contacts dans ce sens auprès du fournisseur ELCA.

Ayant reçu des réponses divergentes sur ce point, merci de nous dire si cette question a été débattue par les CdS lors de leurs réunions et quelles ont été les conclusions ?

Les réponses restent divergentes :

- Oui, des échanges ont eu lieu sur la manière dont les projets étaient gérés, mais ces échanges ont mis en évidence qu'un même outil n'était pas pertinent. De ce fait, chaque service réfléchit à l'outil dont chacun a besoin.
- Par contre, la définition d'un cadre de travail spécifique au service est en cours de réalisation (méthodologie).
- Un service a mis en place un outil de gestion de projet concernant la gestion patrimoniale.
- Peut-être que des outils de documentation de projets pourraient être mis en place afin de limiter les coûts grâce à une solution mutualisée, ce qui nécessiterait un support interne. Ce point ressortira sans doute de l'audit en cours.
- Une nouvelle pratique va cependant dans le sens d'un meilleur partage et de réflexions communes entre CdS : À la demande de ceux-ci, des présentations des projets de chaque dicastère ont lieu lors de leurs rencontres, permettant une information générale mais aussi une présentation d'outils utilisés par les uns ou les autres, suscitant de l'intérêt de la part des autres dicastères. Par exemple, Urbanisme s'est approché de D&B afin d'adopter un de leur outil de gestion de projet.

Observation 6 : Merci de nous dire sous quelle rubrique, sur le site de la commune, vous avez classé les rapports de la COGEST car nous n'avons rien trouvé en date du 16.01.2024.

Le secrétaire du CC nous répond par l'historique : « Les rapports de la COGEST ne figurent pas sur le site internet, car à l'époque, la Municipalité ne publiait pas les rapports de gestion et les comptes sur le site internet de la Ville. Il avait donc été décidé d'en faire de même pour les rapports de la COGEST. »

Après échange avec M. le Syndic, celui-ci s'engage à faire le nécessaire et Mme la Secrétaire municipale adjointe nous informe, quelques jours plus tard, que cela a été fait.

Observation 7 : Merci de nous dire sous quelle rubrique, sur le site de la commune, vous avez classé les organigrammes des différents dicastères car nous n'avons rien trouvé en date du 16.01.2024.

À cette question nous avons reçu la réponse qui suit : « Les organigrammes nominatifs ne sont pas sur le site de la ville. Par soucis de confidentialité et de protection des données des collaborateurs. »

La discussion qui a lieu en séance permet de lever les incompréhensions mutuelles : les organigrammes de chaque service, anonymisés, seront introduits sur le site de la commune.

Observation 10 : Merci de nous dire où en est le projet GED et si la traçabilité des documents est maintenant assurée ?

M. le Chef de service nous présente en séance le travail effectué en 2023 sur ce projet GED (objectifs, planning et budget). Celui-ci a bien avancé et les objectifs sont atteints. L'administration générale est le service pilote, le service des finances est en production, le service domaine et bâtiments sera bientôt en production et les autres services entreront progressivement dans le projet.² Un seul bémol : les relations avec le prestataire qui ne donne pas entièrement satisfaction. Une réflexion afin de changer de prestataire est en cours avec peut-être un à deux mois de retard et un léger surcoût financier.

Observation 11 : Merci de nous dire ce qui a été fait au sujet de la grille salariale et des primes en 2023 ?

À cette question nous avons reçu la réponse qui suit : « Une enquête salariale a été menée par une société externe. Le rapport vous a été transmis lors de votre visite du 28 février au service RH. »

Observation 1

La COGEST souhaite être informée de la suite que la Municipalité donnera à ce rapport.

Observation 12 : merci de nous dire quelles sont, concrètement, les améliorations des processus de travail que le projet Efficience a permis dans votre dicastère

À la question « Un rapport a-t-il été établi par Valeurs Plus ? », la Municipalité nous a répondu par l'affirmative et le rapport a été transmis à la COGEST le 28.2.2024.

À la question « Un suivi des mesures préconisées par Valeurs Plus a-t-il été mis en place ? », les réponses divergent selon les dicastères :

- Une municipalité relève que le projet Efficience ne portait pas sur les processus, mais bien sur les activités à améliorer.
- Ensuite, pour certains, les mesures sont mises en place alors que pour d'autres le travail est en cours. Certains changements dépendent d'une collaboration entre services, qui est plus longue à mettre en place. D'autres modifications seront faites en 2024 car le projet étant pensé *bottom-up*, les CdS étaient exclus de ce processus et ont reçu le rapport début 2024 seulement. La mise en place doit se faire également avec le personnel ayant participé à leur définition.
- Pour d'autres encore, le dicastère bénéficiait déjà d'une certaine maturité dans ses processus et certaines améliorations étaient déjà engagées, le projet Efficience aura permis de s'assurer que le service était sur la bonne voie.

Par contre, pour les services ayant déjà mis en place les améliorations préconisées, il ne semble pas y avoir un suivi prévu de celles-ci, ce qui a amené la COGEST à poser la question suivante :

Le suivi d'un nouveau mode de travail nécessite une évaluation continue, laquelle avez-vous mis en place ?

Les réponses varient d'un dicastère à l'autre : certains n'ont encore rien mis en place car les changements ne sont pas encore réalisés, d'autres ont mis en place des tableaux de suivi propres à leur service.

Observation 13 : La COGEST souhaite que le service UC comptabilise chaque année dans le rapport de gestion le nombre et les catégories (il y en a quatre) de LUP mis sur le marché à Prilly.

² Annexe 2 : GED, avancement du projet.

La Municipalité avait accepté le vœu no 13 de la COGEST, exercice 2022 : comptabiliser, chaque année, dans le rapport de gestion les LUP de Prilly selon chaque catégories. Or, les quelques indications contenues dans le rapport de gestion 2023, en page 57, nous semblent peu lisibles : un tableau, enrichi chaque année en fonction des permis d'habiter pourrait-il être envisagé ?

En séance, Mme la Cheffe de service nous informe que ce tableau existe et qu'il sera introduit dans chaque rapport de gestion municipal. Le tableau nous est envoyé.³

Observation 16 : La COGEST demande à la Municipalité de sécuriser au plus vite les deux bâtiments de la voirie, quels que soient les frais à engager. Cette question à deux dicastères, Travaux et D&B.

Le dicastère responsable des Travaux nous répond comme suit : « Ce dossier est dans les mains du dicastère D&B, mais les difficultés et la complexité du dossier général en fait un dossier que la Municipalité doit prendre en main elle-même. C'est ce qu'elle a commencé à faire mais il y a beaucoup d'acteurs dans ce dossier ce qui le rend complexe à gérer. »

Le dicastère des D&B nous transmet une réponse circonstanciée :

« Un préavis est prévu d'être déposé courant 2024 pour effectuer les quelques travaux identifiés comme judicieux par l'ingénieur sécurité et l'ingénieur civil pour permettre d'exploiter ce bâtiment encore 10 ans, soit principalement pose de filets de sécurité, dépose de certain faux-plafonds, pose de cornières de sécurité autour des poteaux centraux du garage de la voirie. Par ailleurs, certains travaux de rafraîchissement souhaités par les utilisateurs seront également ajoutés au préavis.

Historique des démarches entreprises à ce jour :

Ouverture de l'affaire – février 2023

Adjudication des ingénieurs – mars 2023

Audit ingénieur feu – 1er jet fin mars 2023 + correction fin avril 2023

Audit ingénieur civil – 1er retour fin mars 2023 débouchant sur offre complémentaire et sondages à effectuer. Les sondages étaient initialement prévus en juin mais repoussés en juillet selon demande de la voirie. Mi-août, retour du rapport 2 de Ingeni. Demandes de précisions demandées selon leur recommandation de renforcement, réponses reçues en septembre.

Demande d'offre pour éléments recommandés par Ingeni effectuées entre septembre et novembre. Demande d'offres pour éléments demandés par ingénieur feu effectuées entre janvier et février. En attente de recevoir les dernières demandes d'offre pour estimer un montant des travaux.

Demandes supplémentaires de TRX et Jeunesse d'intégrer des aménagements supplémentaires dans le préavis mi-janvier et liste reçue fin février.

Les ingénieurs questionnés sur l'urgence et la nécessité d'une intervention de sécurisation n'ont pas demandé d'évacuation du bâtiment ni signifié de délai limite. Ils soutiennent cependant qu'il est judicieux d'engager ces travaux si la ville veut conserver cet outil de travail encore quelques années.

Par ailleurs, la responsable de ce projet traite un grand nombre d'autres projets en parallèle dont le développement des transformations du Grand-Pré (21 mios) avec un taux d'activité de 60%. Le service est au maximum de sa capacité. La planification des projets et le plan de charge du service est régulièrement mis à jour. »

Observation 18 : Merci de nous fournir le tableau de suivi annuel des actions mises en place en faveur du développement de la canopée et du retour de la biodiversité

³ Annexe 3 : tableau récapitulatif du nombre de LUP existant à Prilly, fin 2023.

Le dicastère des Travaux nous répond comme suit : « Un tel tableau n'existe pas. Une planification et un suivi sera géré sous la forme d'un plan dans notre système d'information du territoire communal. Un premier plan est en élaboration, il comprend les projets en cours, les espaces potentiels et les projets finis. C'est un document de travail qui est compliqué à lire pour les non-initiés. De plus, la stratégie pour l'augmentation de la canopée doit encore être établie, nous n'avons toutefois pas les ressources internes pour cela. Ce plan doit être élaboré en 2024 ou en 2025, le crédit devrait être demandé en 2024. Le dicastère des D&B confirme qu'un tel tableau n'existe pas et nous réfère à sa réponse donnée à la question posée par la COGEST pour davantage de détails concernant les actions mises en place » (p. 35 de ce rapport).

Observation 23 : Merci de nous dire si le nouveau règlement de la commission Prilly animation est terminé ?

Le nouveau règlement est sous toit.⁴

Observation 24 : Merci de nous dire ce qui a été fait afin d'améliorer la visibilité du carrefour Moraines/Confrérie ?

Le dicastère en charge de la sécurité répond comme suit : « Cette problématique a été remontée au GT Mobilité, composé du service des Travaux et de l'unité Trafic de la POL. La solution de supprimer des places de parc en amont n'a pas été retenue, ceci au vu des places déjà supprimées lors de la création des terrasses en bois. La mise en place d'un bastion (comme au croisement Chemin du Verger – Avenue de la Confrérie), pourrait être une solution, mais au vu de la largeur de la route cela nécessiterait la suppression de l'îlot central. Pour le moment toutes solutions sont mises en attente ceci en relation avec l'étude des futures zones 30 à l'heure. »

⁴ Annexe 4 : cahier des charges de la commission culturelle de la ville de Prilly.

2. Protection de la santé des collaborateurs et fonctionnement municipal

La COGEST et la COFIN ont souhaité que la COGEST aborde le thème du fonctionnement actuel de la Municipalité sous l'angle des répercussions que celui-ci peut avoir sur les collaborateurs. Chaque Municipal.e a répondu individuellement, mais après avoir consulté le Service des communes, celui-ci nous a conseillé de présenter une synthèse des points de vue anonymisés.

La question posée était la suivante :

1. La Loi sur le travail (art.6, al.1) impose à l'employeur de prendre toutes les mesures garantissant la santé des travailleurs. Or, les échos que la COGEST a de l'ambiance qui règne au sein de la Municipalité nous poussent à vous interroger. Nous aimerions avoir votre avis individuel sur les éléments suivants :

1.1 partagez-vous ce point de vue ?

1.2 Quels sont les éléments qui, selon vous, provoquent ces tensions ?

1.3 Qu'avez-vous mis en place pour gérer ces tensions et quelle a été l'efficacité de ces mesures ?

1.4 Qu'allez-vous mettre en place pour la suite ?

1.5 Le départ de la responsable RH a-t-elle un lien avec ces tensions ?

1.6 Qu'en est-il de la vacance du poste de secrétaire municipale pour cause de maladie ?

1.7 Le turn-over a-t-il augmenté dans votre dicastère en comparaison avec les années 2015-2019 (avant le COVID) ? Même question concernant l'absentéisme ?

1.8 Quelles résolutions pouvez-vous prendre afin de prévenir les retombées sur l'ensemble du personnel de l'administration communale ?

À la question « Partagez-vous ce point de vue ? », la Municipalité répond de la manière suivante :

Dans sa grande majorité la Municipalité reconnaît que des tensions existent, tout en les nuancant, les considérant comme normales dans un groupe dont les positions politiques sont dissemblables. Pour certains, il n'est cependant pas exact de dire que les deux ans et demi écoulés n'ont été que conflictuels : des périodes de tension étaient suivies de périodes de calme. Les deux gros dossiers qui ont « pourri » les relations sont la suppression des places de parc Avenue de la Confrérie et la préemption de la parcelle 1364. Il est aussi rappelé que de fortes personnalités se font face, provoquant parfois des clash. Sur la question des répercussions de ces tensions sur les CdS, il est relevé que ces postes sont des postes de management, comportant de grandes responsabilités. Les municipaux sont aussi en droit d'attendre des personnes qui occupent ces postes qu'elles supportent les tensions et qu'elles fassent la part des choses.

Cependant, chacun s'accorde à dire que depuis quelques mois l'ambiance est meilleure.

À la question « Quels sont les éléments qui, selon vous, provoquent ces tensions ? », les réponses sont multiples.

La Municipalité doit faire des choix, les visions sont divergentes et c'est le lieu où elles s'expriment. Le dossier sur le droit de préemption est donné en exemple, tout en relevant aussi que sur une très large majorité de dossiers un accord existe. La manière d'envisager la gouvernance municipale elle aussi diverge selon les membres de la Municipalité, avec des habitudes de travail prises depuis longtemps et difficiles à faire évoluer, ainsi que des différences générationnelles et de parcours professionnels. Il est également relevé que, même si les modes de travail devaient évoluer, la ville de Prilly a de belles réalisations à son actif et le travail a été fait. Pour certains, il est difficile d'entendre que tout devrait changer sans qu'il n'y ait de reconnaissance des années écoulées : cela met à mal tout le fonctionnement de l'administration communale. Si des fonctionnements dépassés doivent être revus cela doit se faire dans le respect de toutes les personnes présentes. Cependant, pour d'autres, le manque de respect et de compréhension face aux nouveautés apportées était réel de la même manière

que, dans la législature précédente, les propositions émises par les nouveaux venus n'étaient pas non plus bienvenues.

Le signalement municipal de certaines pratiques au Conseil d'État a provoqué également une fracture importante dans la capacité à communiquer au sein du Conseil municipal. De plus, les CdS ont été pris dans ces changements : certains, qui avaient l'habitude de voir chacun de leurs projets acceptés se sont vus remettre en question, alors que pour d'autres c'était le contraire.

D'autres tensions existent entre CdS. La confrontation pourrait être saine si les opinions des uns et des autres évoluaient, ce qui est peu le cas. Ce ne sont pas les tensions en elles-mêmes qui sont mauvaises, mais bien l'impossibilité de les gérer avec les retombées que cela peut avoir sur l'ensemble de l'administration. Ces tensions existaient déjà lors de la précédente législature mais le rapport de force droite-gauche différait. Il semble à certains que, d'une part, l'abcès est crevé et que, d'autre part, les changements amenés suite aux départs de deux CdS ont facilité les échanges au sein de l'administration communale. Il est relevé par l'ensemble de la Municipalité que le remplacement d'une des cheffes de service, déjà effectif depuis quelques mois, est unanimement apprécié.

À la question « Qu'avez-vous mis en place pour gérer ces tensions et quelle a été l'efficacité de ces mesures ? », il est répondu comme suit.

Une médiation avait été initiée mais elle n'a pas abouti et a été stoppée après trois séances. La préfète d'un autre district a participé aux séances municipales pendant trois à quatre mois, et sa présence a permis un tant soit peu de calme. Plusieurs membres de la Municipalité nous font part des comportements qu'ils s'efforcent d'avoir tels qu'être à l'écoute des uns et des autres, faire preuve de patience, prendre sur soi, ne pas surenchérir, trouver des moments d'échanges en-dehors des séances municipales afin de créer des liens. Des remerciements sur le travail effectué ont pu être dits, entre autre envers M. le Syndic qui a effectué, pendant des années, un gros travail à lui tout seul.

À la question « Qu'allez-vous mettre en place pour la suite ? », il est répondu comme suit.

Les réponses sont multiples, allant de l'engagement pris par la Municipalité *in corpore* de ne plus rien laisser filtrer des éventuelles tensions à venir, à des moments de convivialité, d'un plus grand respect de la collégialité. Le résultat de l'audit permettra sans doute aussi de fédérer l'administration autour d'un projet commun. Et il ne reste que deux ans de législature.

Il est tout de même relevé que les articles de presse ont donné de Prilly une image où rien ne fonctionne, alors que la commune avance dans ses projets nombreux et multiples, grâce bien sûr au travail de l'administration mais aussi à la conduite menée par chaque Municipale.

À la question « Le départ de la responsable RH a-t-elle un lien avec ces tensions ? », il est répondu comme suit.

Les avis divergent complètement, allant de l'affirmation claire d'une relation causale à une analyse plus globale mettant en avant la surcharge de travail de l'administration, des divergences de vues avec la Municipalité sur les projets en cours et l'envie de changer de poste après une longue période d'emploi à Prilly. Certain.e.s relèvent également des CdS ayant une trop grande latitude décisionnelle : lorsque cette pratique change, les tensions apparaissent. Plusieurs raisons ont motivé le départ de la cheffe de service RH : d'une part, le traitement du conflit entre les CdS qui a, semble-t-il, voulu être mis en place par la responsable RH mais sans réel succès ; d'autre part, des dissensions quant à la nature de l'audit à effectuer.

À la question « Qu'en est-il de la vacance du poste de secrétaire municipale pour cause de maladie ? », il est répondu comme suit.

S'agissant de données personnelles sensibles, aucune information ne nous est transmise si ce n'est que le poste est actuellement à repourvoir.

À la question « Le turn-over a-t-il augmenté dans votre dicastère en comparaison avec les années 2015-2019 (avant le COVID) ? Même question concernant l'absentéisme ? », les réponses diffèrent selon les dicastères :

- soit aucun ou un seul départ ;
- soit plusieurs départs mais, dans ce cas, dans le plus grand secteur de travail de l'administration (petite enfance).

La notion de plaisir de travail partagé est évoquée. L'absentéisme pour maladie est resté relativement stable.

À une question complémentaire qui relève des problèmes provenant du comportement d'un.e CdS, il est répondu comme suit.

La Municipalité reconnaît ce fait, qui engendre beaucoup de souffrance pour les personnes concernées. Ce problème a différentes causes (difficultés interpersonnelles entre certains CdS, difficultés au sein de la Municipalité et processus organisationnels peu clairs entre des services devant collaborer). Après plusieurs rencontres entre les membres de la Municipalité concerné.e.s et les CdS, la Municipalité veut régler ce problème et a mis en place un accompagnement spécifique pour ce groupe de collaborateurs.

Sur ce point spécifique, un.e CdS a souhaité témoigner devant la COGEST. Il/elle relève que les tensions municipales ont eu un impact sur les collaborateurs des services ; des projets présentés, lors de leur passage en Municipalité, sont remis en question sur leurs aspects techniques, ce qui sape la confiance de l'équipe. Il n'y a pas eu recherche de dialogue constructif où chacun exprime ses questionnements et où on peut chercher ensemble des solutions. Le signalement fait au Conseil d'État par la Municipalité est partie, selon lui/elle, d'une interprétation faussée de certaines données, dans le but de nuire. Le résultat de l'enquête a blanchi le Municipal impacté ainsi que le/la CdS, mais les dégâts sur la santé du/de la collaborateur/trice ont été réels. Ce/cette CdS a demandé à la Municipalité de lui écrire une lettre d'excuse avec information adressée à l'ensemble des collaborateurs, ce qui a été fait. Ses frais d'avocat seront également pris en charge par la commune.

À la question « Quelles résolutions pouvez-vous prendre afin de prévenir les retombées sur l'ensemble du personnel de l'administration communale ? », il est répondu comme suit.

Plusieurs propositions sont émises :

- nécessité d'avancer dans la mise sur pied d'un service de communication, de mieux respecter la collégialité et de garder les tensions à l'interne de la Municipalité ;
- mise en place d'un accompagnement externe pour les CdS ;
- il s'agit aussi, mais l'audit le précisera, de mettre en place un cadre de collaboration entre services, et de déterminer les frontières entre services et les processus de collaboration et de décision.

Deux séances d'information avec l'Association du personnel ont eu lieu suite à un courrier de leur part et des réponses leur ont été apportées. Ces séances seront reconduites car elles permettent une mise à plat des rumeurs et la transmission précise d'informations. Un nouveau type de séances municipales ont été mises en places, il s'agit de séances où des thématiques sont discutées sans qu'il s'agisse de prendre des décisions, ce qui donne à la Municipalité le temps de débattre calmement.

La COGEST et la COFIN ont également leur rôle à jouer et il faut mettre l'accent sur tous les niveaux de l'administration : Municipalité, CdS, collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale.

Le calme et le respect doivent revenir au sein de la Municipalité, mais l'ensemble des personnes interrogées relève que cela semble être sur la bonne voie. Certain.e.s souhaitent que cela puisse perdurer même lorsque les élections approcheront.

Observation n° 2

La COGEST salue le fait que la sérénité semble revenir au sein de la Municipalité. Elle souhaite que chaque Municipal.e poursuive ses efforts pour maintenir, jusqu'en fin de législature, des relations respectueuses au sein du collège municipal. Elle souhaite que les problèmes relevés au sein du groupe des CdS soient résolus prochainement et durablement.

3. Dicastère Alain Gilliéron – Administration générale, ressources humaines, informatique, urbanisme et constructions, relations extérieures

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance et remercie M. le Syndic et Mmes et MM. les Chef.fe.s de services pour les réponses apportées et la qualité du rapport de gestion.

3.1 Réponses aux questions sur la gouvernance

À la question « Quelles sont, concrètement, les améliorations des processus de travail que le projet Efficiencia a permis dans votre dicastère ? », la COGEST a reçu des différents services les réponses suivantes.

Le greffe répond que quatre chantiers ont été entrepris à savoir :

- Optimiser la commande de matériel et répondre aux attentes des personnes concernées : en cours en suivant notamment la directive environnementale.
- Établir un cadre de communication structuré et efficace, renforcer la cohérence communicationnelle entre les différents supports : effectué par une charte.
- Améliorer la gestion des agendas et des absences au sein de l'équipe : effectué, processus clair en trois points (Timepro, Outlook et tableau visuel du Greffe).
- Améliorer le fonctionnement interne du service et faciliter le remplacement des membres lors d'absences ; effectué grâce notamment à un organigramme qui précise qui fait quoi, qui remplace qui par tâche et la création de processus pour chaque tâche.

Le service IFT nous répond ainsi : 5 chantiers Efficiencia identifiés ⁵:

- Chantier IFT-GED-Documentations.xlsx : terminé à 50%.
- Chantier IFT-Gestion_des_entrees_et_sorties_du_personnel.xlsx : terminé à 70%.
- Chantier IFT-Homogénéisation du parc informatique.xlsx : terminé à 100%.
- Chantier IFT-OPO_Application et périphérique adaptés sur ordinateur afin de converser avec des clients de langues étrangères.xlsx : terminé à 100% .
- Chantier IFT-Planification_des_taches_et_communication_interne.xlsx : terminé à 80%.

Le service RH nous rappelle l'étendue du projet Efficiencia dans sa globalité : dix services, 16 groupes de travail, 62 participants, 100 chantiers ouverts et 60 finalisés. Pour les RH, six chantiers en cours, dont :

- Suivi et Contrôle budgétaire.
- Gestion et suivis des engagements et flux administratif.
- Description de poste.
- Gestion des absences longue durée.
- Gestion des heures et vacances.

Pour UC :

- Processus d'intervention sur les objets patrimoniaux : le PGA ainsi que le recensement cantonal ayant protégé d'avantage plusieurs constructions, le service UC a été confronté à plusieurs cas de projets non adaptés qui ont nécessité plusieurs allers-retours avec la CCU pour être finalement refusés par la Municipalité, à la surprise des constructeurs. Un document a été établi permettant ainsi de clarifier et d'optimiser le processus d'analyse des projets, justifiant ainsi la décision de la Municipalité⁶.

⁵ Annexe 5 : rapport « Valeurs Plus » à consulter.

⁶ Annexe 6 : procédure systématique UC.

- Centralisation des données de police des constructions et automatisation des formulaires (programme) : la mise en place du programme de gestion des demandes d'autorisations débutera au printemps 2024.
- Gestion des réactions du public : des formations sur la gestion du stress et des conflits seront demandées au service RH.
- Accueil de nouvelles personnes au sein du service : développer une routine interne de prise en charge d'un nouveau collaborateur.
- Gestion de la non-conformité des chantiers de construction : suite à quelques dossiers problématiques qui ont fait perdre beaucoup de temps aux collaborateurs, il a été décidé d'établir un processus afin de gérer les non-conformités, notamment à quel moment transmettre le dossier à la préfecture.
- Clarification des compétences de chacun lors des projets transverses : afin de faciliter les rapports et les tâches des services dans les projets communs, un processus UC-Travaux a été défini. Les processus suivants sont en cours d'élaboration (UC avec D&B et Énergie et environnement).⁷

À la question « Un rapport a-t-il été établi par Valeurs Plus ? », il est répondu comme suit.

« La société Valeurs Plus a établi un rapport ; celui-ci vous a été transmis lors de votre visite au service RH le 28 février dernier⁸. »

À la question « Un suivi des mesures proposées a-t-il été mis en place ? Merci dans ce cas de nous fournir le document », il est répondu comme suit.

Greffe : mise en place d'un organigramme évolutif ; toute l'équipe a reçu deux objectifs pour 2024 en lien avec les chantiers entrepris ou à entreprendre. L'organigramme récemment établi est transmis.⁹

IFT : oui, les projets Efficience ont été insérés dans le fichier de gestion des projets informatiques centralisés.

RH : au service RH, 5 des 6 chantiers sont déjà finalisés.

UC : voir en annexe les chantiers déjà établis.

À la question « La concertation des chefs de service pour la mise en place d'un outil de gestion de projets a-t-elle eu lieu ? Quel a été le choix effectué ? Avez-vous évité les doublons ? Avez-vous dû mettre en place une formation ? Merci de nous le présenter à travers un exemple concret », il est répondu comme suit.

Mme la Secrétaire municipale adjointe répond qu'à sa connaissance cela n'a pas été le cas. Elle est en poste depuis le 17 juillet, ayant remplacé *ad interim* la secrétaire municipale depuis lors. Par contre, pour aller dans le sens de la question posée, elle nous fait part d'une nouvelle pratique actuellement mise en place. Les séances des CdS sont désormais agrémentées de présentations faites par l'un.e d'entre eux/elles d'un dossier traité qui leur est propre dans le but d'élargir, pour chacun, les connaissances de ce qui est en cours. Cet échange d'information permet à chacun de découvrir d'autres outils ou manières de faire et facilite la collaboration et la communication.

À la demande « Merci de nous dire si les cahiers des charges du personnel ont été finalisés », il est répondu comme suit.

⁷ Annexe 7 : fonctionnement projets entre UC et TRX.

⁸ Cf. annexe 5 : rapport de Valeurs Plus à consulter.

⁹ Annexe 8 : organigramme évolutif du greffe.

« Comme nous vous l'avons expliqué lors de votre visite du 28 février, le service des RH est en train de refaire toutes les descriptions de poste. Elles seront terminées dans le courant du mois d'avril 2024. »

À la question « Nous constatons une augmentation des accidents non professionnels en 2022 et 2023 : y a-t-il des mesures préventives/informatives que vous pensez mettre en place dans le cadre MSST ? », il est répondu comme suit.

Plusieurs actions de sensibilisation et de prévention des accidents non professionnels sont déjà mises en place par le biais de flyers : mesures préventives contre les accidents de ski, ateliers équilibre, prévention des maux de dos (chaises ergonomiques, ballons si nécessaires, repose-pieds). Il est cependant difficile d'agir sur les accidents non-professionnels, justement parce que ceux-ci sont non-professionnels.

À la question « Pouvez-vous nous présenter une mise en relation entre le programme de législature et les réalisations faites de 2021 à fin 2023 / calendrier des préavis / plan d'investissement ? Merci de nous présenter votre document de suivi dicastère par dicastère. Si les éléments pour la fin de la législature sont déjà en votre possession, nous en prenons volontiers connaissance », les réponses suivantes sont adressées à la COGEST.

Grefre : Un nouveau préavis relatif à la communication sera présenté au CC en juin de cette année. Si celui-ci est adopté, la mise en place d'un plan de communication communal interne et externe fera partie des missions attribuées à la cellule de communication.

IFT : Préavis 2-2021 pour l'évolution de l'informatique communale avec fichier de suivi de contrôle des dépenses.¹⁰

RH : les 3 points dans le plan de la législature sont :

- Déployer et promouvoir la charte des valeurs de l'administration :
 - Les valeurs d'entreprise ont été créées et déployées.
- Développer l'attractivité de l'employeur grâce à la flexibilité des horaires et au télétravail, à l'accès à la formation et à l'accroissement des prestations sociales :
 - La politique et le règlement du télétravail ont été déployés en 2023.
- Renforcer l'inclusion des personnes présentant un handicap, une diversité culturelle et de genre au sein de l'Administration :
 - Actuellement nous avons plusieurs collaborateurs qui présentent des handicaps. Nous soutenons ces personnes par différentes mesures : mise en place d'horaires adaptés, temps nécessaire et mesures de soutien.

UC :

- Suivi des projets de Malley : Tilia Tower, Malley Phare, Malley-Gare.
- Suivi des PA : PA Grand-Pré ouest, Corminjoz, Galicien, Malley-Martinet, Gazomètre.
- Suivi des projets : aménagement du Pré-Bournoud, chemin du Viaduc et de la Voie verte jusqu'en mars-avril 2023 (repris ensuite par le service des travaux).
- Suivi des projets de construction du PGA.
- Taxes sur l'équipement communautaire liée au PGA.

À la question « La COGEST aimerait connaître les éléments qui ont amené la Municipalité à demander un audit du fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Syndic répond comme suit.

¹⁰ Cf. Annexe 1, contrôle des dépenses informatiques.

« L'audit a été initialement demandé par la majorité municipale qui, en fonction de plusieurs volontés de changement d'organisation et de pratiques "gilliéronesques", ont souhaité le lancer. A posteriori, n'ayant pas obtenu de mes trois collègues le lancement d'un audit sur la pénibilité, l'audit organisationnel me satisfait. »

La COGEST souhaite que vous lui transmettiez le mandat de l'audit prévu en 2024 mais défini en 2023.

Il est transmis comme demandé.¹¹

En cas d'absence maladie de longue durée ou de départ du / de la titulaire, le service doit continuer à fonctionner. Dès lors, pouvez-vous nous dire, pour chaque dicastère :

1 Comment sont identifiés les processus clés ?

2 Sont-ils attribués à des postes ?

3 Est-ce qu'un "responsable / un garant" est défini pour chacun de ces processus ?

4 Existe-t-il une documentation pour chacun de ces processus ? Si oui, est-ce que la mise à jour de cette documentation est assurée et fait partie du cahier des charges de la personne garante du processus ?

5 Est-ce que les processus clés ainsi que les garants de ces derniers ont été partagés à tous les collaborateurs du dicastère ?

À ces questions, les différents services ont apporté les réponses suivantes.

Greffe : l'organigramme du service indique qui remplace qui et toutes les tâches numérotées ont un processus (ou un processus est en cours d'établissement d'ici à la fin de l'été) dans un fichier accessible à tout le service.

IFT :

1 : Tous les processus clés sont regroupés dans la documentation de l'exécution des processus (plus de 140 processus) : P:\IFT\01.02.02 Service aux utilisateurs\Documentations techniques. Mais effectivement, il faudrait un fichier qui résume ces processus : la création du document en cours. Il faut aussi trier et catégoriser l'ensemble des processus.

2 : Non, pas directement, même si dans l'exécution un poste correspond à des types de processus. Il y en a plus d'une centaine.

3 : Non, le chef de service reste le responsable du déroulement des processus.

4 : Oui, il existe une documentation pour chacun des processus. La mise à jour est réalisée et est comprise dans le cahier des charges des personnes qui les exécutent.

5 : Oui.

RH :

1 : Les processus clés (salaires par exemple) sont maîtrisés par la responsable RH et son adjointe qui se remplacent. Sinon, comme l'équipe se compose de quatre personnes, chacun peut remplacer son/ses collègues.

UC :

Les processus (dictés par l'application des lois liées à la construction) sont déjà préétablis. Des tâches spécifiques (par exemple ECA, estimation fiscales, abattage d'arbres) et communes (suivi des PA, suivi des demandes d'autorisation de construction) sont attribuées à chaque collaborateur. En cas de maladie ou d'absence, ces processus sont repris et la charge est répartie sur les collaborateurs. Ces

¹¹ Annexe 10 : contrat d'audit.

derniers font au mieux pour optimiser les délais. Même si des collaborateurs sont plus spécialisés que d'autres dans certaines tâches, le recours aux normes permet d'assurer le service.

Vu l'évolution permanente du cadre légal, les processus établis sont de facto régulièrement mis à jour¹².

À la question « Existe-t-il entre les dicastères une coordination des subventions directes à la culture et aux sports ? Qui la fait et comment ? », M. le Syndic apporte la réponse suivante :

« Les deux services étant de la responsabilité du même municipal, cette coordination doit exister ou exister. »

À la question « Par qui et comment est gérée l'organisation de Fêtons Prilly ? », il est répondu comme suit.

Cette manifestation est gérée, de l'organisation à la réalisation et à l'évaluation par un comité dont la présidence est assurée dès 2024 par une collaboratrice du Greffe. Y participent les CdS Jeunesse, culture et intégration, énergie et environnement, ainsi que différentes personnes spécialisées dans certains domaines (comme la musique par exemple). Les réunions ont lieu mensuellement.

3.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion

P. 18 : Les employés de l'administration communale ont suivi 990 heures de formation, ce qui nous semble peu pour 132 EPT, environ 0,4% (budget 2023). Pouvez-vous nous faire part de votre politique de formation permanente en termes de domaines, objectifs, volume ?

La formation permanente accordée aux collaborateurs dépend du budget annuel à disposition du service. Chaque CdS est responsable, à partir de l'entretien annuel, de proposer – ou pas – une formation à l'un des collaborateurs, qui peut aussi en faire la demande. Le service prévoit parfois des formations destinées à tous les collaborateurs, mais le plus souvent il s'agit de formations spécifiques, de courtes durée avec parfois des formations longues certifiantes.

P. 59 : 28 autorisations de couper des arbres ont été accordées mais seulement 22 compensations ont été demandées. Pourquoi ?

Cela arrive lorsque la parcelle ne le permet pas puisque le PGA actuel permet un volume de construction plus élevé qui ne laisse pas forcément la place à la plantation d'arbres. Mais dans ce cas, ce qui est demandé est la plantation d'une haie arbustive ou d'une prairie.

P. 59 : 72 chantiers ont fait l'objet de 209 visites. Des non-conformités à la protection des travailleurs ont-elles été constatées ?

Ces contrôles sont faits par le bureau des inspecteurs intercommunaux du district, ils portent sur la conformité du matériel de chantier. Nous n'avons pas reçu d'avis d'irrégularités.

p. 57 : La Municipalité avait accepté le vœu no 13 de la COGEST de 2023 de comptabiliser, chaque année, dans le rapport de gestion les LUP de Prilly selon chaque catégories. Or, les indications contenues dans le rapport nous semblent peu lisibles : un tableau, enrichi chaque année en fonction des permis d'habiter pourrait-il être envisagé ?

Ce tableau existe et sera inséré chaque année dans le rapport de gestion.

Dans la présentation des comptes 2023, la Municipalité indique ne pas avoir dépensé le montant de CHF 50'000 alloué à la cybersécurité. Selon le commentaire de la Municipalité, le plan de remédiation par rapport au dernier test de sécurité était achevé à seulement 60% et il attestait l'inutilité de refaire des tests d'intrusion sans avoir finalisé totalement le plan de remédiation. La COFIN se questionne

¹² Annexe 11 : procédure autorisation, UC.

sur la sécurité avec un taux atteint de 60% seulement : est-ce suffisant ? Combien d'intrusions annuelles l'administration communale a-t-elle reçu ?

Effectivement, le plan de remédiation a été atteint à 60%. Une liste d'actions est mise en place pour atteindre le 100%. Un test de sécurité sera alors refait ; il ne servirait à rien de le faire maintenant alors que toutes les améliorations ne sont pas mises en place, si ce n'est à dépenser du temps et de l'argent pour rien. En 2023 il n'y a eu aucune intrusion dans le système, les pare-feux ont bloqué toutes les tentatives.

Permis de construire¹³ : Le permis de la demande E3536 a été refusé, ce qui semble rare au vu du tableau. Merci de nous en expliquer les raisons.

Ce dossier a représenté un gros travail pour UC et la présentation qui nous en est faite est très intéressante.

Il s'agit de la parcelle de la Buissonnière, avec une surface constructible de 1531 m². Cette parcelle a été achetée par un groupe immobilier. Le bâtiment et le jardin qui s'y trouvent sont classés en site 3 (protection du patrimoine). Dans ce cas, la CCU doit se prononcer sur le projet immobilier prévu. La commune a d'emblée refusé que la maison soit détruite, car elle fait partie de cet ensemble de maisons de l'Avenue du Château. Ceci a posé des contraintes aux investisseurs. Une première série de projets architecturaux a été présentée, ils ne correspondaient pas aux critères fixés par la CCU (trop massif, pas de lien avec l'environnement, parking souterrain trop grand). Une deuxième série de projets a été présentée, et bien qu'ils aient obtenu le feu vert de la CAMAC, la DGIP les a refusés. Les investisseurs ont repris le projet, accompagnés d'un architecte paysagiste qui a su l'intégrer dans le paysage et le tout sera prochainement mis à l'enquête publique.

A la question (envoyée ultérieurement à notre rencontre par mail) : nous avons pris connaissance, COGEST et COFIN des articles sur le tarif préférentiel de location de glace aux clubs qui jouent à la Vaudoise. Quelques interrogations ont été témoignées dans ces deux commissions sur ce qu'il en était. La question est donc assez large: pouvez-vous nous dire, en lien avec ce qui a été dit dans la presse, votre position par rapport à ce qui a pu être qualifié de forme de "subvention indirecte »?

Monsieur le Syndic ne souhaite pas répondre à cette question, compte tenu de ce que l'ensemble des réponses au rapport de la commission des finances de Lausanne sera apportée au CC par le biais de la réponse municipale à l'interpellation déposée lors du conseil communal du 6 mai 2024.

Observation n° 3

La COGEST remercie l'ensemble de l'administration communale ainsi que les Municipaux pour le travail effectué par les services dans le cadre du projet Efficience. Elle souhaite que non seulement les changements proposés soient mis en place, mais qu'un suivi de ces changements soit effectué par chacun des dicastères afin de mesurer leur pertinence et l'éventuelle nécessité d'un ajustement.

Observation n° 4

La COGEST demande que l'ensemble des cahiers des charges de l'administration communale soit finalisé pour fin 2024.

Observation n° 5

Globalement, et bien que quelques améliorations aient pu être constatées, la COGEST relève pour une grande partie des dicastères un manque d'identification des processus de travail et des outils de gestion de projets. Elle espère que l'audit en cours identifiera les besoins. La COGEST espère en outre que les changements à introduire suite au rapport d'audit seront l'occasion de fédérer l'administration communale autour d'un projet commun, par dicastère et entre dicastères. La COGEST demande que le

¹³ Annexe 12 : liste des permis de construire.

rapport d’audit lui soit transmis dès son acceptation par la Municipalité, afin qu’elle puisse préparer le travail de l’année civile 2024.

Observation n° 6

La COGEST demande à la Municipalité d’établir un concept de formation permanente pour les collaborateurs de l’administration communale, prenant en compte développement de compétences ponctuelles, projet de carrière, plans de formations longues et budget y relatif.

4. Dicastère Luigi Sartorelli – Enfance et jeunesse (dès 1.7.2023)

Madame Waeny Desponds ouvre la séance et remercie M. le Municipal et Mme la Cheffe de service pour les réponses déjà apportées et pour le rapport de gestion.

4.1 Réponses aux questions sur la gouvernance

À la question « Pouvez-vous nous présenter une mise en relation entre le programme de législature et les réalisations faites de 2021 à fin 2023 / calendrier des préavis / plan d'investissement ? Merci de nous présenter votre document de suivi dicastère par dicastère. Si les éléments pour la fin de la législature sont déjà en votre possession, nous en prenons volontiers connaissance », les réponses suivantes sont adressées à la COGEST.

Comme mentionné en amont, la direction du service de l'enfance et le Municipal sont entrés en fonction en cours de législature. Il est clair que le but est de poursuivre le développement du pré- et parascolaire, surtout des garderies, et notamment le projet Chantegrive, structure de 44 places, actuellement en phase de discussion. Pour permettre ces développements nous sommes en lien avec les différents dicastères lors de l'étude des PA, dont nous dépendons pour l'obtention de surfaces nécessaire à ces structures, surfaces faisant partie de négociation avec les propriétaires.

L'importante remise aux normes (comme, par exemple, les tables à langer devant permettre de voir sur les autres enfants par exemple) de la garderie du Tilleul est entre les mains du service D&B et ce sera un chantier important à prévoir dans ces trois prochaines années.

À la question « La COGEST aimerait connaître les éléments qui ont amené la Municipalité à demander un audit du fonctionnement de l'administration communale, il est répondu comme suit.

« Comme mentionné plus haut, les fortes divergences de gouvernance ont amené la Municipalité à demander un audit. Pour ma part, je vois ceci comme un plus, au vu du développement de notre commune. »

À la question « Est-il exact que la Municipalité a refusé d'inclure dans l'audit une enquête de satisfaction des collaborateurs ? », la COGEST reçoit la réponse suivante.

M. le Municipal nous rappelle qu'il n'est en fonction que depuis juillet 2023 ; or, le projet d'audit avait déjà été discuté à plusieurs reprises. Il croit savoir que l'existence de la démarche de Valeurs Plus a été un des arguments allant à l'encontre d'une enquête de satisfaction en ce moment. À son avis, il s'agit maintenant de mettre en place les changements initiés par Valeurs Plus, de finaliser l'audit et de permettre à l'administration de retrouver ses marques.

En cas d'absence maladie de longue durée ou de départ du / de la titulaire, le service doit continuer à fonctionner. Dès lors, pouvez-vous nous dire, pour chaque dicastère :

1 Comment sont identifiés les processus clés ?

2 Sont-ils attribués à des postes ?

3 Est-ce qu'un "responsable / un garant" est défini pour chacun de ces processus ?

4 Existe-t-il une documentation pour chacun de ces processus ? Si oui, est-ce que la mise à jour de cette documentation est assurée et fait partie du cahier des charges de la personne garante du processus ?

5 Est-ce que les processus clés ainsi que les garants de ces derniers ont été partagés à tous les collaborateurs du dicastère ?

À ces questions, la réponse suivante est apportée :

Les descriptions de Poste sont en cours de réactualisation. Une fois cette démarche terminée, il est prévu de mettre en place un organigramme ou un processus, s'inspirant de celui réalisé par le Greffe, document listant l'ensemble des tâches et nommant le remplaçant de chaque poste.

À la question « Par qui et comment est gérée l'organisation de Fêtons Prilly ? », il est répondu comme suit.

C'est un comité qui gère cette organisation. La présidence est assurée par le Greffe. Le service de l'enfance y est présent par sa cheffe de service, ceci en lien avec l'organisation du cortège des enfants, car l'école ne veut pas ou plus s'en charger.

À la demande « La COGEST souhaite obtenir un état des lieux des places de garderies par tranche d'âge : 0-1 an, 1-4 ans et nombre de places APEMS également par groupe d'âge », il est répondu comme suit :

« Nous vous remettons en annexe un tableau de l'état des lieux à la rentrée scolaire 2023¹⁴. »

À la question « Y-a-t-il une liste d'attente ? Pour quel groupe d'enfants ? », il est répondu comme suit.

Il y a une liste d'attente principalement pour les bébés. Il est difficile de trouver de la place pour les enfants de 0 à 2 ans, même en accueil familial de jour. Pour le parascolaire, la liste d'attente existe surtout pour l'APEMS de Mont-Goulin avec quelques enfants qu'il n'a pas été possible d'accueillir et d'autres où seul un accueil partiel a pu être proposé avec parfois un complément en accueil familial de jour.

À la question « En fonction de cette liste d'attente et des normes cantonales de couverture des besoins à atteindre, quelle est la planification de développement envisagée ? », il est répondu comme suit :

« Il n'existe pas de normes cantonales de couverture des besoins. La loi exige que des accueils soient mis en place pour chaque groupe d'âge de la naissance à 12 ans, mais il n'y a aucune exigence en termes de taux de couverture. Nous vous remettons en annexe¹⁵ le rapport de la FAJE qui chapeaute tous les réseaux d'accueil de jour vaudois et qui les subventionne, dans lequel vous trouverez toutes les données concernant les taux de couverture, les comparaisons tarifaires entre le réseau AJENOL et les autres réseaux vaudois, etc. Ce rapport a été remis en 2023 au réseau AJENOL et concerne les résultats 2022. La Ville de Prilly faisant partie du réseau AJENOL, les données sont prises en compte globalement avec l'ensemble des communes du réseau. Il serait intéressant de demander une étude statistique pour la Ville de Prilly pour connaître les besoins d'accueil, le taux de couverture pour Prilly uniquement, etc., pour améliorer le pilotage du développement des places d'accueil.

À ce jour, voici les projets en cours pour Prilly :

2026	2027	2030	203...
Agrandissement de l'APEMS de Mont-Goulin de 36 à 48 places voire 60 selon le nombre de classes ajoutées au collège de Mont-Goulin	1 garderie avec 44 places à l'Av. de Chantegrive	1 garderie de 44 places à Malley gazomètre 1 garderie de 44 places à Malley Martinet	Agrandissement de l'APEMS de Corminjoz de 36 à 60 places en lien avec la construction du futur collège

D'autres projets de garderies sont prévus au sein du réseau AJENOL dans les communes de Cheseaux, Romanel et Bournens. Sachant que les habitants des communes membres du réseau ont accès à toutes les structures préscolaires de ce dernier, les habitants de Prilly auront également la possibilité de s'inscrire en liste d'attente dans les garderies de ces communes. »

¹⁴ Annexe 13 : Enfance, tableau état des lieux 2023.

¹⁵ Annexe 14: Enfance, rapport FAJE.2022.

À la question « Avez-vous des solutions pour les incivilités que l'on constate au parking de la Fleur de Lys ? », il est répondu comme suit.

La POL ayant fait un état des lieux, une discussion s'en est suivie avec D&B, en charge de l'entretien du parking. Suite à cette séance, des offres ont été demandées ainsi qu'une étude pour la pose de ralentisseur, type coussin berlinois. Le GT Mobilité a travaillé sur les différents schémas proposés par l'étude et une décision municipale doit avoir lieu sous peu.

Une question complémentaire sur l'association Parents Info Prilly est posée : La Municipalité a-t-elle reçu le programme de cette association ?

M. le Municipal, qui a participé à l'assemblée générale en 2023, nous répond que ce programme a été mis à disposition du public sur les présentoirs de la commune. Il précise que le programme de cette association n'a pas été transmis nominalement à chaque municipal. Et si la question posée est en lien avec la dissolution prévue de l'association, il nous dit que malheureusement cette association, forte de 120 membres, n'attire plus suffisamment de personnes quelles que soient les activités qu'elle propose (à l'exception des séances de natation parents-enfants). Une rencontre a eu lieu avec le service de la culture afin de discuter des doublons avec les activités proposées par la bibliothèque. Les cours de natation parents-enfants pourraient être repris par l'Association familiale de Prilly.

4.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion

P. 67 : L'APEMS du Vieux- Collège a une fréquentation moins importante que le nombre de places offertes, quelles sont vos hypothèses pour expliquer cette différence ?

M. le Municipal répond que l'expérience montre qu'il faut au moins trois ans pour qu'une nouvelle structure fonctionne à plein rendement ». Mme la Cheffe de service nous rappelle qu'il n'y avait pas d'APEMS pour les 7-8P, et que celui-ci a été mis en place suite à une exigence législative. Actuellement, les repas de midi sont complets et ce sont les activités de l'après-midi qui sont encore incomplètement remplies. L'équipe se questionne sur le nom donné à cette structure : APEMS, car les enfants en grandissant parlent de réfectoire à midi et peut-être faudrait-il donner un autre nom aux activités de l'après-midi.

P. 70 Avez-vous eu un retour sur le fascicule général distribué aux parents ?

Pour le moment aucun retour n'a été donné à la Municipalité.

Monsieur le Municipal et Mme la Cheffe de service nous remercient pour les questions et relèvent que les équipes ont apprécié la visite de la COGEST dans leurs locaux.

5. Dicastère Rebecca Joly – Travaux publics et mobilité, parcs et promenades, écoles, paroisses

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance et remercie Mme la Municipale et M. le Chef de service pour les réponses déjà apportées et pour le rapport de gestion.

5.1 Réponses aux questions sur la gouvernance

À la question « Pouvez-vous nous présenter une mise en relation entre le programme de législature et les réalisations faites de 2021 à fin 2023 / calendrier des préavis / plan d'investissement ? Merci de nous présenter votre document de suivi dicastère par dicastère. Si les éléments pour la fin de la législature sont déjà en votre possession, nous en prenons volontiers connaissance », la réponse suivante est adressée à la COGEST :

« Un tel document n'existe pas. Nous avons une liste de projets en cours, que nous avons élaboré sur la base du plan de législature et du plan des investissements, mais il n'y a pas de documents qui mettent ces différents points en perspective. »

À la question « La COGEST aimerait connaître les éléments qui ont amené la Municipalité à demander un audit du fonctionnement de l'administration communale, la réponse suivante est adressée à la COGEST :

« Les processus de travail inexistant au sein de l'administration engendrent des tensions inutiles. Une clarification des processus est un élément de base et un audit organisationnel et financier est un bon moyen pour nous aider dans cette énorme tâche. De plus, la mise en place d'un système de contrôle interne nécessite d'abord la clarification de tous les processus et donc cet audit est une bonne façon de mettre en place les bonnes bases pour le système de contrôle interne. »

En cas d'absence maladie de longue durée ou de départ du / de la titulaire, le service doit continuer à fonctionner. Dès lors, pouvez-vous nous dire, pour chaque dicastère :

1 Comment sont identifiés les processus clés ?

2 Sont-ils attribués à des postes ?

3 Est-ce qu'un "responsable / un garant" est défini pour chacun de ces processus ?

4 Existe-t-il une documentation pour chacun de ces processus ? Si oui, est-ce que la mise à jour de cette documentation est assurée et fait partie du cahier des charges de la personne garante du processus ?

5 Est-ce que les processus clés ainsi que les garants de ces derniers ont été partagés à tous les collaborateurs du dicastère ?

À ces questions, la réponse suivante est adressée à la COGEST :

« Le service des Travaux a subi une série d'absences de longue durée ces dernières années et toutes les prestations du service ont été maintenues. Ainsi, le suivi des projets ainsi que les affaires courantes sont consignés dans les dossiers informatiques communs qui sont accessibles à toutes et tous en cas d'absence. Il n'y a pas de documents identifiants par écrit les processus dits « clefs » des autres ainsi que des responsabilités données. Toutefois, les tâches se faisant en général par équipe, il est rare qu'une seule personne soit garante d'une tâche. »

Mme la Municipale et M. le Chef de service soulignent que les efforts d'amélioration continue des pratiques de travail sont principalement mises sur tout ce qui touche aux « livrables » (projets) mais des procédures leur seraient utiles pour le fonctionnement administratif du service : budget annuel, gestion des factures, etc.

À la question « Existe-t-il entre les dicastères une coordination des subventions directes à la culture et aux sports ? Qui la fait et comment ? », la réponse suivante est adressée à la COGEST :

« Les subventions culturelles et sportives sont uniquement gérées par les services concernés, tous deux dans le dicastère de M. Kurt. Ainsi, je n'ai rien à en dire. Pour Fêtons Prilly, l'organisation est gérée par le Greffe. Le service des travaux fournit du matériel et de la main d'œuvre ; ainsi, nous participons aux séances de travail pour indiquer ce que nous avons à disposition mais aussi nos limites. »

À une question complémentaire touchant les subventions indirectes que représente la mise à disposition de matériel et de collaborateurs le mettant en place, nous recevons la réponse qui suit :

« Lorsqu'il s'agit d'une manifestation publique d'une certaine importance, le formulaire POCAMA¹⁶ doit être rempli et envoyé à qui de droit. Il est dispatché par le canton à la POL (nous concernant) et au Greffe. En cas de demande de matériel, l'information nous est transmise et, le cas échéant, des séances de travail ont lieu avec les acteurs. Mais lorsqu'il s'agit d'une manifestation plus petite, parfois, l'information peut poser problèmes. »

Mme la Municipale et M. le Chef de service reconnaissent que ces prestations (hommes et matériel) sont des subventions indirectes, dont le coût est identifié. Ils expliquent à la COGEST le processus d'attribution :

« Le service se pose chaque fois deux questions : Peut-on répondre à la demande ? A-t-on assez de matériel et de ressources humaines pour le faire ? Si la réponse est positive, facture-t-on la prestation ? Une grille tarifaire existe, un devis est établi, puis la demande est traitée en Municipalité. Par contre celle-ci décide sans véritables critères si ce n'est l'ancienneté de la manifestation à Prilly, si l'association qui la met en place est à but non lucratif, s'il s'agit d'associations prilléraines. La question qui se pose, c'est que certains demandeurs considèrent actuellement ce service comme un droit. La Municipalité a empoigné le problème et espère clarifier ces questions dans un délai difficile à préciser. Lorsque des privés font cette demande, la prestation est toujours facturée et, dans ce cas, la demande ne passe pas par la Municipalité. »

5.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion

p. 51 : Pourquoi faut-il faire un appel d'offres concernant les arbres à planter ?

S'agissant du BHNS, le projet couvre les communes de Prilly, Renens, Crissier. Prilly ne peut pas décider pour lui seul les achats d'arbres et de travail paysager à mettre en place. Le montant pour les trois communes est donc d'importance et se situe dans les barèmes des appels d'offres aux marchés publics.

p. 53 : Pourquoi faut-il autant de temps dans la mise en place de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération ?

« Le préavis date de 2021, c'est vrai. Il s'agit d'un projet compliqué, mené et financé par la DGMR, qui concerne les 26 communes du PALM. Certaines communes le vivent comme une perte d'autonomie, puisque ce sera un centre de conduite qui contrôlera et décidera, pour le canton, le détournement de la circulation vers telle ou telle commune en cas d'accident ou de surcharge de la circulation. Ces informations seront transmises par des panneaux à messages variables mis en place dans chaque localité. Actuellement, le projet avance, mais lentement. Différents scénarios sont émis par la DGMR et sont validés par les services de chaque commune concernée. »

¹⁶ Le POCAMA est un formulaire cantonal informatisé.

6. Dicastère Ihsan Kurt – Finances, naturalisations et intégration, culture et animation, jeunesse, sport, affaires sociales

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance et remercie M. le Municipal et Mmes et MM. Les Chef.fe.s de services pour les réponses déjà apportées et pour le rapport de gestion.

6.1 Réponses aux questions sur la gouvernance

À la question « Pouvez-vous nous présenter une mise en relation entre le programme de législature et les réalisations faites de 2021 à fin 2023 / calendrier des préavis / plan d'investissement ? Merci de nous présenter votre document de suivi dicastère par dicastère. Si les éléments pour la fin de la législature sont déjà en votre possession, nous en prenons volontiers connaissance », la réponse suivante est adressée à la COGEST.

M. le Municipal nous informe que dans son dicastère les CdS s'appuient sur le programme de législature. Les CdS présentent à la commission une mise en relation de celui-ci avec les réalisations effectuées.

Renforcer le lien social, spécialement dans les quartiers et de promouvoir le sport comme facteur d'égalité¹⁷ :

- Pour le service Jeunesse, sport et action sociale, les préavis suivants ont été votés en 2023 et sont mis en place en 2024. : Préavis 07-2023, renforcer le lien social sur les quartiers ; préavis 16-2023, femmes et espace public ; préavis 03-2023, réfection des places de jeux.

Obtention du label « Commune en santé gold » en 2023, délivré par Unisanté :

- Ce label a été accordé à Prilly pour avoir mis en place des activités préventives touchant la qualité de vie (domaine de la petite enfance, de la santé au travail) de la culture et intégration., suite à l'analyse d'un certain nombre de critères. Ce label doit être renouvelé tous les quatre ans. Un suivi avec UNISANTE est mis en place¹⁸.

Intégrer la population et lutter contre toute forme de discrimination¹⁹ :

- Mme la Cheffe du service Culture et intégration énumère plusieurs actions ayant été mises en place en 2023, en collaboration avec différents partenaires. Le festival des menus métissés a été construit avec la CISIP ; une sensibilisation à la migration a été proposée par le biais d'un marché de Noël solidaire ainsi que d'une exposition de l'Association Nela. L'exposition Voix de femme (en 2024) a inclus des visites de onze classes prilléraines et d'une sensibilisation destinée au personnel communal en contact avec la population.
- Une analyse des besoins d'apprentissage de la langue française a été faite et une décision prise : offrir des cours de français mais dans un centre commercial, pour Prilly la COOP ; pourquoi ? Il est parfois difficile, pour des personnes adultes, de « retourner » à l'école, comme dans les cours proposés par Français en jeu, Lire et écrire, Franc parler, Globlivre etc. que Prilly subventionne. C'est souvent le 1^{er} pas qui compte et les expériences effectuées montrent que si celui-ci peut être franchi dans un lieu public, ayant une toute autre connotation, le mouvement d'apprentissage se produit, d'où la proposition, discutée avec la COOP, de le faire dans leur centre commercial. Ils ont fort aimablement mis un espace à disposition, expliquant au passage au reste de la clientèle ce que font ces personnes. Le cours a été victime de son succès, de 34 à 55 participants ! Il se déroule sur trois semaines, pour 20 à 24h de cours gratuits. La collaboration avec la COOP est

¹⁷ Cf. programme de législature, <https://www.prilly.ch/prilly-officiel/municipalite/programme-de-legislature>.

¹⁸ Annexe 15: label « Communes en santé ».

¹⁹ Cf. programme de législature, <https://www.prilly.ch/prilly-officiel/municipalite/programme-de-legislature>.

excellente et s'inscrit, pour le Municipal, dans le sens d'un partenariat public-privé. Ainsi, la COOP a approché le dicastère afin d'imaginer peut-être une collaboration pour le marché de Noël.

- Dans les futurs projets, une sensibilisation aux devoirs et droits des citoyens est prévue, ainsi qu'à l'utilisation du matériel de vote.
- En collaboration avec la commission « Prilly animation » et les sociétés locales, une offre culturelle importante a été mise en place en 2023 pour les habitants de Prilly, et un.e commissaire remercie Mme la Chef.fe de service du travail effectué.
- Un.e commissaire relève la présence, à Prilly, de personnes en situation de handicap travaillant dans un foyer et vivant parfois dans la commune ; elle se questionne sur les manières d'intégrer les personnes handicapées à des activités.

Renforcer la stratégie financière communale sur le long terme²⁰ :

- M. le Boursier évoque les études en cours afin d'atteindre cet objectif : plan financier élaboré avec l'UCV, la restitution est prévue en automne 2024. Audit stratégique et opérationnel en cours également, projet de retravailler le plan d'investissement à cinq ans et, en 2024, réfléchir au devenir des 4 immeubles communaux (108 appartements) en lien avec la politique du logement.

À la question « La COGEST aimerait connaître les éléments qui ont amené la Municipalité à demander un audit du fonctionnement de l'administration communale, Monsieur le Municipal répond comme suit.

L'idée de mettre en place un audit date pour lui du début de la législature et ceci pour les raisons suivantes.

- Un manque de vision stratégique sur le plan organisationnel et financier dans une commune où l'accroissement prévu du nombre d'habitants nécessite des changements importants.
- Un équilibre financier difficile à trouver au vu des gros investissements en cours, nécessitant du personnel provoquant un accroissement des charges et avec la question : pourrait-on être plus efficient ?
- Un programme de législature ambitieux.
- Des projets nécessitant, de la part des dicastères une collaboration transverse importante, rendue difficile par des frontières floues et des tensions entre CdS.
- Un manque d'outils tels que conduite de projet, processus, procédures.
- Une modification des forces politiques en présence.

Face à ce constat, sachant que les bonnes pratiques en administration publique recommandent un audit partiel ou global tous les cinq ans, seul un organisme externe et neutre pouvait analyser le fonctionnement de l'administration et après six mois de débat, chaque municipal a accepté l'idée de l'audit. Une information a été faite aux CdS d'abord puis à l'entier du personnel qui a été informé que le but de l'audit n'était pas de réduire le personnel en place. Une charte de confidentialité a été signée. Une première restitution a été faite le 22.4.2024. Un autre élément est venu s'ajouter à cet inventaire : les recommandations du rapport au Conseil d'État portant sur les pratiques d'appel d'offres de marché public qui proposent à la ville de Prilly une série de recommandations.

À la question « Ces manques sont-ils constatés dans tous les dicastères ? », il est répondu comme suit.

²⁰ Cf. programme de législature, <https://www.prilly.ch/prilly-officiel/municipalite/programme-de-legislature>.

M. le Municipal répond que c'est sans doute le cas dans la plupart. Même si certains dicastères ont essayé de mettre à jour leurs pratiques, dès que cela touche aux éléments de collaboration transversale cela est impossible sans une volonté municipale.

En cas d'absence maladie de longue durée ou de départ du / de la titulaire, le service doit continuer à fonctionner. Dès lors, pouvez-vous nous dire, pour chaque dicastère :

1 Comment sont identifiés les processus clés ?

2 Sont-ils attribués à des postes ?

3 Est-ce qu'un "responsable / un garant" est défini pour chacun de ces processus ?

4 Existe-t-il une documentation pour chacun de ces processus ? Si oui, est-ce que la mise à jour de cette documentation est assurée et fait partie du cahier des charges de la personne garante du processus ?

5 Est-ce que les processus clés ainsi que les garants de ces derniers ont été partagés à tous les collaborateurs du dicastère ?

Les réponses données à ces questions sont claires : ce type de processus n'existe pas et c'est le service RH qui est responsable de la réalisation ou de l'actualisation des cahiers des charges. En cas d'absence d'un collaborateur, le service se débrouille à l'interne, et s'il s'agit d'une absence de longue durée, un engagement en CDD est discuté. M. le Chef de service Jeunesse nous informe que pour son service les cahiers des charges ont été réactualisés, ce qui est le cas également du service des finances.

À la question « Existe-t-il des critères communs permettant l'attribution de subventions directes aux différentes sociétés locales ? », il est répondu comme suit :

Un groupe de travail a été créé. Il est composé d'un représentant de chacun de ces dicastères : Domaine, Sports, Culture. Il est piloté par les services concernés. Le constat établi est le suivant :

- La dernière directive concernant l'utilisation des terrains et des locaux communaux mis à disposition de tiers date de 2009 ; il est obsolète.
- Il n'y a pas de critères clairement établis précisant à qui est attribué un tarif préférentiel ou un tarif plein.
- Les subventions directes sont connues mais il n'y a pas de critères pour les attribuer bien que cette décision soit prise en Municipalité.
- Les subventions indirectes ne sont pas identifiées et leur éventuelle tarification non plus (mise en place de tables, chaises, de la conciergerie, du technicien audio, etc.).
- Le tableau Excel qui synthétise l'utilisation des places de sport est difficilement lisible.
- Les demandes pouvant provenir acteurs, qui s'adressent à différents services de l'administration, la coordination est compliquée.

Le service Culture et intégration a déjà mis en place une porte d'entrée unique pour toutes les demandes concernant la culture, mais la finalisation d'un règlement ne sera pas aboutie avant fin 2025. Pour ce qui concerne le sport, le délai de réalisation sera plus rapide.

Observation N° 7

La COGEST remercie la Municipalité d'avoir empoigné le dossier subventions directes et indirectes. Elle souhaite recevoir le document dès que celui-ci sera finalisé.

À la question « Existe-t-il une coordination entre les dicastères en matière de subventions directes et indirectes à la culture et au sport ? Qui la fait et comment ? », il est répondu comme suit.

Elle se fait à travers la séance des CdS et par le greffe qui transmet les informations à qui de droit le cas échéant.

À la question « Par qui et comment est gérée l'organisation de Fêtons Prilly ? », il est répondu comme suit :

« Un comité gère cette organisation auquel participe Jeunesse, Prilly animation, Culture pour notre dicastère. Travaux et voirie y participent également. Le greffe anime les séances. »

À la question « Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement du préavis 07-2023 (développement communautaire) ? », il est répondu comme suit :

« Après la décision du CC de fin 2023, un processus d'engagement a été lancé et nous avons engagé une collaboratrice à 60% en CDD pour 2 ans, dès le 1^{er} février 2024. »

À la question « En lien avec l'exercice du droit de préemption sur la parcelle 1364, merci de nous dire si la garantie de la SCHL a pris en charge les coûts 2023 liés aux frais de recours actuels. Ce remboursement se fait-il sur la base d'un document écrit entre les parties ? Si oui, merci de nous le fournir », il est répondu comme suit :

- Oui, la SCHL a pris en charge les frais de justice depuis le début.
- Le service des Finances fait une récapitulation des factures reçues, les paient et les refacture à la SCHL qui nous rembourse.
- Une garantie bancaire pour couvrir des frais à la hauteur de CHF 5'000'000 a été signée.
- Depuis le début de ce processus, CHF 78'500 ont été payée par la SCHL.
- Oui, le remboursement se fait sur la base d'une convention signée par les parties, comme cela nous a toujours été assuré par la Municipalité.

6.2 Réponses aux questions concernant le rapport de gestion

Les intervenantes qui animent les activités mises en place dans le cadre de la bibliothèque sont-elles rémunérées ? Si oui par quel fonds ?

L'échange qui a lieu est suscité par la dissolution de l'association Info Parents, qui proposait des activités créatrices payantes et qui s'est plainte des activités mises en place par la bibliothèque. M. le Municipal rappelle qu'une bibliothèque n'est pas seulement un lieu dans lequel on emprunte des livres mais bien un lieu de rencontres et d'échanges dans lequel différentes activités sont proposées. Il rappelle que cette association était subventionnée par la commune, et qu'en principe les associations mettent en place des actions subsidiaires à l'offre publique.

Concernant les rémunérations, M. le Municipal nous répond que les sommes versées sont prises sur le budget de la bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'un écrivain qui vient pour une soirée lecture, l'écrivain vient bénévolement, mais l'animateur est rémunéré à un tarif professionnel.

Lorsqu'il s'agit de conteuses, d'intervenantes spécialistes dans la fabrication de bougies ou autres, le tarif est fixé en fonction des usages de la profession ou des demandes de personnes qui parfois sont bénévoles.

À une question d'un.e commissaire demandant si un contact avait été pris avec Infos Parents, il est répondu comme suit.

Mme la Cheffe de service et M. le Municipal nous répondent par l'affirmative : ceux-ci auraient pu discuter ou transmettre leurs programmes de manière à éviter les doublons.

Le réfectoire de St Étienne livre des repas. Sont-ils achetés aux mêmes fournisseurs que les APEMS ? si non, pourquoi ?

Oui c'est le même fournisseur que les APEMS.

Comment pourriez-vous prévenir, pour les Prillérans, les expulsions de logement avant qu'elles n'arrivent ?

Fin octobre 2023, 18 expulsions de logements pour des personnes habitants Prilly avaient été prononcées et ce nombre augmente. Il est souvent difficile d'agir en amont, une réflexion est en cours dans le service sur la possibilité d'avoir plus de logements de transition.

Suite à un article dans 24 heures, la COGEST interpelle M. le Municipal sur la problématique financière du CSM : cette manière de faire correspond-elle à la vision du sport de Prilly avec des subventions indirectes ?

M. le Municipal nous rappelle que Prilly est actionnaire du CSM, que le rapport de gestion de celui-ci est à notre disposition. Il a pris ses fonctions au sein du CSM dès le 1^{er} juillet 2023. Il y a donc découvert l'institution et l'audit en cours en septembre-octobre 2023, lors de la séance du Conseil d'administration. Il a proposé d'informer rapidement les Conseils communaux des trois villes concernées afin que ceux-ci n'apprennent pas par la presse l'existence d'un audit et ses résultats, malheureusement sans être suivi par le Conseil d'administration. Cette information était prévue pour mai mais les médias ont eu vent de l'affaire. Les résultats de l'audit et les corrections nécessaires sont un véritable enjeu pour le Conseil d'administration, car les conditions de gouvernance devront être revues.

À la question « Avez-vous la volonté de pratiquer des prix préférentiels pour la location de la patinoire ? », il est répondu comme suit :

« Jusqu'à présent, les prix ont été adaptés au club : CHF 100/m² de glace alors que dans d'autres patinoires ce prix est de CHF 410/m² ! Les petits clubs bénéficiaient également de ce prix de CHF 100/m². Celui-ci sera donc augmenté, mais comme l'impact sera sans doute trop important pour l'ensemble des clubs, nous devons les subventionner. Au moins, les flux de financement seront clairs. À cela s'ajoutent des questions autour de la gouvernance du CSM car il n'y a pas toujours accord entre le LHC et le CSM. »

7. Dicastère Maurizio Mattia – Domaines, forêts et piscines, bâtiments et patrimoine, énergie et environnement, déchets, sociétés immobilières

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance et remercie M. le Municipal et MM. les Chefs de services pour les réponses déjà apportées et pour le rapport de gestion.

7.1 Réponses aux questions sur la gouvernance

À la question « Pouvez-vous nous présenter une mise en relation entre le programme de législature et les réalisations faites de 2021 à fin 2023 / calendrier des préavis / plan d'investissement ? Merci de nous présenter votre document de suivi dicastère par dicastère. Si les éléments pour la fin de la législature sont déjà en votre possession, nous en prenons volontiers connaissance », il est répondu comme suit :

« L'accomplissement du programme de législature fonctionne pour nous dans le sens inverse. À partir des actions que nous souhaitons mettre en œuvre, nous travaillons pour faire avancer des projets qui peuvent passer soit par une demande de crédit, soit par une décision municipale, soit par une modification du cadre réglementaire. Il n'y a que quand ces projets atteignent une certaine maturité qu'ils font l'objet d'un calendrier précis. On peut néanmoins lister les actions suivantes (pour ce qui touche le dicastère) :

FAVORISER UNE VILLE VÉGÉTALE ET RESPIRANTE :

- Inventaire des arbres du territoire exécuté
- Favorisation du port libre pour les arbres communaux
- Action de plantation d'arbres
- Renforcement des subventions
- Étude de la trame bleue dans le cadre du plan climat
- Présentation du préavis pour les jardins familiaux et la renaturation du ruisseau
- Augmentation du budget pour l'entretien biologique de la vigne
- Futur plan lumière

GARANTIR LE LIEN ET LA DIVERSITÉ SOCIALE :

- Préemption de la parcelle 1364 pour la création de LUP

DÉVELOPPEMENT D'UNE VILLE À ÉCHELLE HUMAINE :

- Participation à l'avancement du PA Galicien (plusieurs parcelles en mains communales)
- Participation au développement du quartier de Malley (buvette communale possible)
- Participation au PA Corminjoz (parcelle communale)
- Adaptation des subventions mobilité
- Rénovation du pavillon de Sous-Mont
- Projet de rénovation de Gd-Pré en cours
- Projet de rénovation de Mont-Goulin et de l'Union à suivre
- Projet de rénovation des bâtiments de la SI lancé
- Présentation du préavis pour les jardins familiaux et la renaturation du ruisseau

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Subventions pour les paniers maraîchers locaux

RENDRE LA VILLE SOBRE ET EFFICIENTE

- Préavis « Ouest rénove » présenté en mars 2024
- Renforcement subventions communales pour la rénovation et l'efficacité énergétique
- Préavis « cautionnement CADouest » en mai 2024
- Réalisation d'un plan climat avec actions de sensibilisation (toile du mois, atelier lacto-fermentation, journée du vélo, etc.)
- Nouvelle station Publibike (piscine)

SE DIVERTIR À PRILLY

- Sécurisation de la Gde Salle – Travaux d'amélioration
- Diverses manifestations sur la place du Collège Centre (journée du vélo, exposition, etc.) »

À la question « La COGEST aimerait connaître les éléments qui ont amené la Municipalité à demander un audit du fonctionnement de l'administration communale », la réponse suivante est adressée à la COGEST.

Monsieur le Municipal répond que lorsqu'il est arrivé à la Municipalité, en 2016, peu ou pas de processus et de procédures existaient et/ou certains étaient complètement archaïques. Par exemple, en 2016, il n'y avait pas d'ordre du jour des séances de Municipalité. Ce qui fut possible dans une petite commune (fonctionner sur l'expérience, organisation où le Municipal côtoie presque chaque jour l'ensemble des collaborateurs de son dicastère), ne l'est plus face à l'accroissement des équipes, aux enjeux et projets actuels. Ce sont ces constats qui ont convaincus la Municipalité de demander un audit.

En cas d'absence maladie de longue durée ou de départ du / de la titulaire, le service doit continuer à fonctionner. Dès lors, pouvez-vous nous dire, pour chaque dicastère :

1 Comment sont identifiés les processus clés ?

2 Sont-ils attribués à des postes ?

3 Est-ce qu'un "responsable / un garant" est défini pour chacun de ces processus ?

4 Existe-t-il une documentation pour chacun de ces processus ? Si oui, est-ce que la mise à jour de cette documentation est assurée et fait partie du cahier des charges de la personne garante du processus ?

5 Est-ce que les processus clés ainsi que les garants de ces derniers ont été partagés à tous les collaborateurs du dicastère ?

À ces questions, M. le Municipal et MM. les Chefs de service répondent ainsi :

« Il y a très peu de documentation sur la manière dont les choses sont faites par les collaborateurs, qui s'appuient sur leur expérience. De ce fait, l'absence d'un employé peut rapidement mettre en difficulté le service, surtout en ce qui concerne les postes de management ou lors de tâches quotidiennes spécifiques. Le service a mis en place des outils à l'interne mais ce travail est fait « à la marge » par manque de ressources attribuées à cette nécessité. Dès qu'un cadre est absent sur une certaine durée, c'est vraiment difficile car malgré les processus mis en place, nous n'avons pas le temps de former les collaborateurs remplaçants, l'essentiel de notre temps de travail étant consacré aux projets à mener à bien. Il nous faut plus de ressources humaines, des processus et des procédures claires afin qu'en cas d'absence la reprise des activités en soit facilitée. »

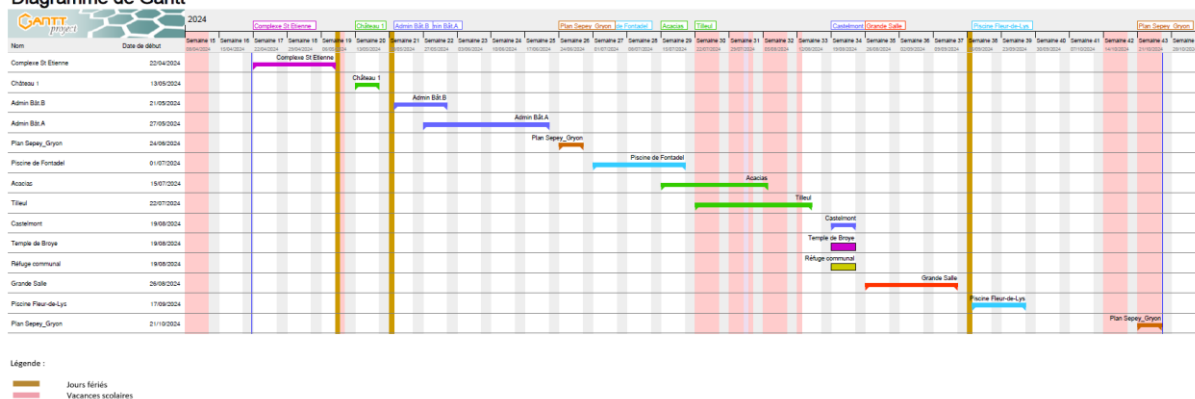
À la question « Où en étiez-vous, fin 2023, dans le changement des ampoules prévu par le préavis 12-2023 ? », il est répondu comme suit :

« Le préavis 12-2023 a été accepté par le CC lors de la séance du 13 novembre 2023. La phase d'appel d'offre pour la fourniture des nouvelles sources lumineuses et les travaux d'installation est en cours. Les travaux de remplacement des sources lumineuses en LED débiteront fin avril et se termineront, sauf imprévus, en novembre 2024, selon une planification précise qui prend en compte la disponibilité des locaux et l'affectation de chaque bâtiment (garderies, piscines, colonie de vacances, bâtiments administratifs, etc.). Nous n'avons pas effectué de changement de sources lumineuses en 2023. »

a1118_préavis 12-2023_replacement fluo-Led

28 févr. 2024

Diagramme de Gantt



À la question serait-il envisageable de louer le bâtiment « complexe sportif Fleur de Lys ? », il est répondu comme suit :

« Des locations ponctuelles ont déjà été accordées. La situation doit être clarifiée car le matériel utilisé est celui du FC Prilly et chaque demande doit être d'abord validée par le club en tant qu'utilisateur principal. Le FC Prilly a par conséquent demandé que le mobilier (tables et chaises) soit changé et payé par la Ville pour accepter des locations ce qui a été refusé au budget 2024. Un calendrier commun et mis à jour, un règlement d'utilisation et des tarifs devraient être mis en place. L'impact sur le personnel DBG doit également être évalué en cas de fortes demandes, spécialement les week-ends (présence, transmission de clé, nettoyage, etc.). »

À la question « Existe-t-il des WC non-genré dans les bâtiments communaux, si oui, combien et où, et sinon, est-ce envisagé ? », il est répondu comme suit :

« Il n'y en a pas pour l'instant et nous n'avons pas reçu de demande formelle dans ce sens. Des réflexions sont cependant menées dans le cadre du développement des projets. Par exemple, les WC PMR dans le cadre de la transformation du Grand-Pré seront non genrés. »

À la demande, relative à la situation du restaurant de la piscine de la Fleur de Lys, « Merci de nous donner des informations sur la situation actuelle, le bail (nous le fournir, svp) le montant du chiffre d'affaires et, le cas échéant, le processus de fonctionnement pour la recherche en cas de départ de la gérance actuelle », il est répondu comme suit :

« Suite aux difficultés qu'a dû affronter l'Almara ces dernières années, notamment concernant le paiement des loyers, les tenanciers vont remettre le restaurant fin avril 2024. Une commission composée d'un professionnel de la restauration, d'un avocat, de deux municipaux et de deux chefs de service a rencontré 3 personnes désireuses (et capables) de reprendre le restaurant au pied levé. Elle a préavisé à la Municipalité de son choix. La conclusion d'un nouveau contrat de bail est en cours. Toute autre manière de faire aurait rendu impossible le fait d'avoir un restaurant en fonction durant l'été 2024. »

7.2 Réponses aux questions sur le rapport de gestion

p. 38 : Quand pensez-vous fermer la piscine de Fontadel et que faire de cet espace ?

Cela dépendra de l'avancement du projet d'agrandissement du collège de l'Union qui est vraiment vétuste, y compris les salles de gymnastique. Il nous faudra plus de salles de classe. Gardera-t-on la piscine de Fontadel quand on fera ces travaux ou pas ? Actuellement la piscine remplace une salle de gym. Nous penchons pour la négative, car l'entretien coûte cher, mais la fin des travaux à l'Union est prévue d'ici 5 à 10 ans.

Le collège de l'Union est encore un bâtiment communal qui sera transféré à ASIGOS+. Actuellement un DDP est en cours, avec le conseil d'un géomètre et d'un notaire. L'idée est de remplacer cette piscine par une double ou triple salle de gymnastique.

p. 39 : Une démarche de décadastation des parcelles n°2014, 2015, 2016 et 2017 a été menée. Où sont les parcelles ? S'agit-il du BHNS ou du tram ?

Il s'agit d'une toute petite parcelle, qui se trouve en face du garage de l'Étoile, et qui est en lien avec le BHNS. Le texte du rapport de gestion manque de clarté.

p. 35 : Vous citez des problèmes fonciers en lien avec la voirie : lesquels ?

La parcelle de la voirie est bien placée le long de la voie du tram, elle intéresse les promoteurs. C'est une belle parcelle sur laquelle il serait dommage de reconstruire une voirie. Des promoteurs nous proposent un échange avec d'autres parcelles. Pour l'une des parcelles que l'on nous propose, le propriétaire historique (une hoirie) négocie actuellement avec le promoteur et la commune. Nous sommes confrontés à toute une série de questions : quelle seront les estimations financières des parcelles ? Quel pourrait être le plan de quartier ? Si nous faisons passer la parcelle en affectation publique, et qu'ensuite nous n'achetons pas la parcelle qu'en fera-t-on ensuite ? De plus, la parcelle appartenant à une hoirie est trop petite pour la voirie.... Malheureusement, le projet n'a pas avancé depuis l'an passé.

p. 46 : À quel horizon temporel avez-vous prévu la pose de recharges électriques publiques ?

C'est une problématique compliquée sur laquelle le SDOL a mené une enquête afin de mettre en place un grand projet par territoire. Il faut décider les lieux et le type de bornes à mettre (pour une borne rapide, compter CHF 100'000/borne). Migrolino, à Prilly, a des bornes très rapides (15 minutes par recharge), mais le coût du kWh est très élevé, de 50 à 60 centimes par kWh. Il est bien plus facile pour le privé de faire installer une borne à son domicile, ce qui désavantage les locataires. La commune pourrait donner une concession sur le domaine public ou proposer une place nominative sur le domaine privé communal, mais est-ce vraiment un besoin ? Le service cherche ces réponses en collaboration avec le SDOL.

p. 48 : Sur le tableau présenté (voir ci-dessous), le pourcentage de production est le même que le pourcentage de réinjection, est-ce exact ?

Cossonay 40	Administration	2010	130 000	136	18.4	17 576	17 576	100%
	(RPC 1 active)							

Il s'agit d'une ancienne installation, avec rétribution à prix coûtant. On ne consomme rien, on revend toute l'énergie sur le réseau car on est subventionné.

Une question de la COFIN constate des variations importantes dans les frais d'entretien en 2023 des deux piscines de la Fleur de Lys et de Fontadel. Comment sont organisés les entretiens ordinaires et de la maintenance : s'agit-il d'une planification à long terme, ou au cas par cas ? Et au-delà de la piscine, existe-t-il un plan directeur ou une planification des entretiens des différentes infrastructures de la commune ?

L'entretien est planifié via un outil informatique que le service appelle « le système d'affaires ». Il y a l'entretien récurrent, planifié chaque année ou sur d'autres délais, par exemple tous les trois ans pour les contrôles des extincteurs. Selon les remplacements à faire, ceux-ci sont mis au budget. Actuellement le système d'ouverture de la piscine pose problème et sera mis au budget 2025.

Il y a ensuite les gros achats en remplacement du matériel existant. Prilly fait partie de APRT, dont les membres se rencontrent afin de partager leurs expériences, de discuter l'évolution des normes et les moyens à mettre en place (par exemple pour la filtration des eaux) et éventuellement, de grouper des achats qui peuvent l'être : par exemple, un robot nettoyeur, qui coûte plus de CHF 30'000 à l'achat.

Prilly fait également partie du regroupement des piscines de l'Ouest lausannois, ensemble des tarifs des piscines de la région, des abonnements communs, y compris pour la Vaudoise Arena et de différents matériels techniques à utiliser (filtre à charbon actif par exemple).

8. Conseil communal

Q1. Suite à l'observation n° 2/2023, la COGEST souhaite recevoir les décisions prises par la rencontre des présidents de groupe et de section qui aura lieu en avril 2024, mais qui a été suscitée en 2023 par l'interpellation de Mme E. Tortelli.

Réponse :

La réunion est mi-avril. Je ne peux pas prédire les décisions des chefs de groupe.

Q2. La COGEST souhaite savoir quels sont les moyens de suivi mis en place par le bureau suite à l'oubli de deux postulats renvoyés au CC et ressortis de l'oubli le 16.11.2023 (postulat 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous ; PO 04-2020 fonds de solidarité pour le babysitting, déposé le 2 novembre 2020).

Réponse :

Il convient de noter que **le seul postulat qui a été négligé est le postulat 02-2021**. Le Président actuel n'en a pas été informé.

En ce qui concerne **le postulat 04-2020**, il a été renvoyé au bureau pour examen et a été discuté lors des réunions informelles des présidents de groupes.

Malgré cela, **aucune réponse concernant ce sujet n'a été reçue par les présidents du CC**, Youri Hanisch et Vincent Zodogomé. Et pourtant, le Bureau attendait un feedback.

Ce thème sera discuté à nouveau lors de la prochaine rencontre des responsables concernés, prévue pour le mois d'avril.

Important :

Il est à noter que l'outil e-séance, qui est actuellement en phase de développement, devrait contribuer à une meilleure gestion administrative du Bureau du CC. Il devrait être implémenté d'ici fin 2025.

Observation n° 8

La COGEST souhaite qu'un tableau de suivi des objets devant être traités par le bureau du CC (postulats, propositions de règlement renvoyés à une commission ou autre objet) soit tenu.

Q3. Merci de nous expliquer pourquoi, de votre point de vue, la commission de recours en matière d'impôts n'a-t-elle été saisie qu'au 2^e semestre 2023 concernant les recours contre la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal (TEC) ?

Réponse :

En réponse à votre question relative à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes, nous vous informons que le Bureau n'est pas habilité à saisir directement cette commission.

La Commission de recours fonctionne de manière autonome et est gérée par son nouveau président, M. Philippe Marolf, et sa secrétaire, Mme Doriane Sartorelli.

Ce thème sera discuté lors de la prochaine rencontre des responsables concernés, prévue pour le mois d'avril.

NB : Réponses données en collaboration avec le Secrétaire du CC, M. Alexandre Turrian

9. Visites

9.1 Dicastère Alain Gilliéron – ressources humaines

Présents : M. A. Gilliéron, Syndic, Mme C. Pereira, adjointe à la responsable RH, Mmes J. Waeny Desponds, P. Clivaz Luchez, MM. O. Khemissa, Ch. Barbey.

La COGEST remercie Monsieur le Syndic et Mme l'Adjointe RH pour les informations et les documents transmis.

1. *Merci de nous présenter quels sont les documents sur lesquels vous vous êtes appuyés afin de conduire les projets du dicastère en 2023 ?*

M. le Syndic et Mme Pereira nous informe de la situation actuelle du service RH : la responsable ayant quitté le service fin janvier, M. le Syndic assume la responsabilité du service. Mme Pereira gère le quotidien, y compris les salaires. Une collaboratrice temporaire a été engagée à 100%, et le recrutement de la future responsable RH est en cours. À la question de savoir qui prépare actuellement les salaires des collaborateurs, Mme Pereira nous répond qu'elle le faisait avec la responsable, c'est donc elle qui a repris et le contrôle « a quatre yeux » se fait avec une collègue. À la question de savoir qui pourrait la remplacer en cas d'absence subite, Mme Pereira pense que le boursier pourrait le faire.

M. le Syndic et Mme Pereira nous présente ensuite les projets réalisés en 2023, avec documents à l'appui :

Projet rémunération, étude diagnostique : réalisé par AS-HR consulting, ce document de 40 pages devra permettre à la Municipalité de se déterminer sur une éventuelle adaptation des classes salariales proposées par Prilly ainsi que sur la question des annuités et des primes.

Finalisation du rapport sur le projet Efficience : ce rapport de 152 pages, produit par « Valeur Plus SA » définit 100 mesures d'amélioration et concerne l'ensemble des dicastères. Le travail dans les équipes est en cours, 60 projets d'amélioration ont été finalisés et 40 sont actuellement en phase de réalisation (octobre 2023)

Réalisation d'une directive sur le télétravail : cette directive règle les critères d'accès au télétravail, les conditions ainsi que les devoirs des collaborateurs. Une convention signée entre le collaborateur et l'employeur a également été créée.

Recrutement : l'engagement de 13 collaborateurs a nécessité le tri de 2000 dossiers environ ;

À cela s'ajoute les activités habituelles du service RH : salaires, élaboration des différents documents tels que contrats de travail etc...

2. *Vérifier l'existence de cahiers des charges par pointage d'ancienneté, et plus spécifiquement les cahiers des charges de chaque CdS :*

La COGEST a vérifié l'existence et qualité de différents cahiers des charges selon l'échantillonnage suivant : 2 cahiers des charges de collaborateurs ayant 15-20 ans d'ancienneté et travaillant aux domaines et/ou travaux, 2 cahiers des charges d'employées administratives ayant entre 10 et 15 ans d'ancienneté, 1 cahier des charges d'un.e apprenti de 3^e année / actuellement en formation et tous les cahiers des charges des CdS sur la base de 9 critères.

- À l'exception d'un chef de service dont le cahier des charges n'a pas été revu après sa promotion, et d'une cheffe de service nouvellement nommée pour laquelle l'adaptation est en cours, tous/toutes les CdS sont au bénéfice d'un cahier des charges. Il en est de même pour tous les autres collaborateurs. L'apprenti, quant à lui, bénéficie d'une planification précise de formation, semestre par semestre sachant que l'administration suit strictement les consignes et directives du Canton et de la Branche en fonction du métier.
- Tous les cahiers des charges consultés répondent aux principaux critères posés.

- Une rubrique manque systématiquement : celle du remplacement de la fonction occupée par le/la collaborateur/trice en cas d'absence.
- Des différences de forme de rédaction sont relevées : nous constatons une description des activités beaucoup plus détaillée dans les cahiers des charges les plus anciens, alors que les plus récents définissent plus des compétences, correspondant ainsi à l'évolution du domaine RH.

3. Vérifier, pour les collaborateurs ayant quitté l'administration, qui rédige et qui signe les certificats de travail ?

Nous avons examiné 6 certificats de travail, signés en 2020 et 2023. Ces certificats sont rédigés par le service RH, sur la base d'un canevas précis transmis au responsable hiérarchique. Celui-ci complète ce document et renvoie au service RH l'ensemble des données et appréciations concernant le collaborateur. Le certificat de travail est ensuite signé par le Syndic et la secrétaire Municipale.

L'ensemble des certificats examinés sont de bonne facture, contiennent les éléments objectifs liés aux activités effectuées et aux responsabilités assumées ; ils décrivent également les compétences cognitives et relationnelles dont le collaborateur a fait preuve.

4. Informations sur la formation permanente de l'administration communale : description du processus de demande et d'attribution, cas échéant chiffres (si pas dans rapport de gestion)

M. le Syndic et Mme Pereira nous transmettent deux documents : une directive concernant l'attribution des formations (extraite du classeur remis au personnel lors de l'accueil), qui décrit le processus de demande du collaborateur avec le préavis du supérieur hiérarchique, ainsi que la convention qui, cas échéant, lie la collaboratrice à l'employeur en cas de formation longue : 4 collaborateurs/trices en ont bénéficié en 2023. En termes de volume, le rapport de gestion de la Municipalité nous donnera plus de détails. Mme Pereira nous précise toutefois qu'en 2023, sur 166 collaborateurs (137 EPT), 63 ont pu bénéficier de formation permanente pour un total de 990 heures de formation. Les informations sur le processus de formation sont fournies lors de la séance d'accueil, où un classeur est remis aux nouveaux collaborateurs. Ce classeur contient tous les documents contractuels et usuels, notamment :

- Règlement du personnel
- Règlement d'application
- Règlement de l'horaire de travail
- Charte environnementale
- Directive sur l'utilisation des outils informatiques
- Valeurs et engagements
- Schéma des fonctions
- Échelles de salaires
- Directive du télétravail
- Formation
- Politique de gestion des risques psychosociaux
- Entretien après le temps d'essai
- Entretien de collaboration
- ASSOP
- Carte assurance accident
- Tableau des congés
- Avantages carte professionnelle
- Changement d'adresse, d'état civil, naissance ou décès
- Identité graphique
- Bienvenue à Prilly
- Le Prill'héraut

9.2 Dicastère Luigi Sartorelli – Enfance

Présents : L. Sartorelli, Municipal, Clelia Argenziano, cheffe de service, Mme P. Clivaz Luchez, MM. Ch. Barbey, D. Stauffer, A. Viredaz.

La COGEST remercie Monsieur le Municipal et Mme la Cheffe de service pour les informations transmises.

Nous commençons la visite par le CVE « Les Sorbiers » en compagnie de la Directrice, Mme Cornaz.

Les Sorbiers se situent à la Rte de Cossonay 55. Il s'agit de locaux loués. Ce CVE comporte 44 places, qui sont occupées par 83 enfants, répartis en trois groupes d'âges : nurserie dès la fin du congé maternité à 18 mois, trotteurs, de 18 mois à 2 ans et demi et moyens, de 2 ans et demi à l'entrée à l'école. Le Centre est spacieux, les locaux sont clairs et lumineux, extrêmement fonctionnels aux dires des éducatrices. Ils se répartissent sur deux étages : le premier étage est réservé à la nurserie, avec une salle de vie/de jeux et deux salles de sieste, d'une terrasse, ainsi qu'un local pour le personnel, WC, etc... Le rez-de-chaussée est réservé aux deux groupes trotteurs et moyens : grande salle de jeux, avec matériel en mousse permettant le développement psychomoteur, plus petite salle de jeux, salle de bricolage/salle à manger, long corridor propice aux courses et autres jeux enfantins, et locaux sanitaires, buanderie, etc. nécessaires. La sieste se fait sur des matelas dans une grande salle. Là-aussi, les locaux sont clairs et spacieux. Une terrasse externe est accessible depuis les portes fenêtres, faite de bitume et de revêtement particulier amortissant les chocs. Cabane, toboggans et autres jeux d'extérieur meublent cette terrasse. Le repas de midi est livré par Croque-Midi, les petits déjeuners, en-cas et gouters sont préparés sur place par l'intendante, qui fait également des purées de légumes et des compotes maison pour les enfants.

Un projet pédagogique est pensé pour chaque groupe. Par exemple, pour les moyens, le projet consiste à les préparer à l'entrée à l'école, en renforçant leur autonomie. Cette année, ce groupe apprend à mettre la table chaque jour, la vaisselle a été adaptée afin d'éviter des dégâts... et les enfants sont preneurs de cette responsabilité qui leur est confiée.

Le seul problème de ces locaux, relevé par Mme la Directrice, concerne la gestion des températures : il y fait froid en hiver (problème de porte externe qui laisse passer l'air froid, en cours de réparation) et très chaud en été : il n'y a pas de climatisation, le sol de la terrasse, respectivement de la place de jeux externe réverbère la chaleur dans les locaux, bien que ceux-ci soient équipés de stores à lamelles. Un relevé a été effectué par les éducatrices. Durant l'été 2023, les températures du jardin externe étaient très élevées : alors qu'il faisait une T° de 36° à l'extérieur, le sol en béton a été mesuré à 61° et le tartan à 71°, avec une T° extérieure à 29°, les T° des sols étaient respectivement à 46° et 48°. M. le Municipal cherche des solutions permettant de couvrir les terrasses pour cet été 2024.

Pour cet hiver, le relevé de température se trouve en annexe²¹. Elles oscillent entre 15,6 et 18° entre 7h et 9h le matin. Un défaut de porte donnant sur l'extérieur en est la cause, les réparations sont en cours.

L'encadrement éducatif est assuré par 23 collaboratrices, dont 4 sont en formation. Les normes cantonales imposent un 50% de personnel issus des HES ou ES, et 50% de personnel auxiliaire. L'ambiance dans l'équipe est bonne, depuis l'arrivée de Mme Cornaz l'absentéisme a beaucoup diminué. Un problème demeure, inhérent aux structures pour lesquelles les normes d'encadrement sont strictes : celui du remplacement en cas d'absence non planifiée. En effet, les normes cantonales sont strictes, il faut donc absolument trouver des remplaçantes au risque de devoir refuser des enfants, ce qui est inenvisageable. Plusieurs solutions ont été mises en place : personnel de remplacement engagé à un petit pourcentage de travail, qui effectue les remplacements planifiés mais aussi non planifiés, qui peut intervenir sur deux structures (par exemple les Sorbiers et le Tilleul), personnel

²¹ Annexe 16 : tableau de relevé des températures en 2023.

horaire, recours à du placement externe (la Directrice ne le fait qu'en dernier recours car le coût est élevé), et parfois aussi bien la directrice que la cheffe de service remplacent une éducatrice... bien sûr au détriment de leur propre travail. Les colloques sont organisés, avec l'accord de l'équipe, de 18h30 à 19h30 3 semaines sur 5 et de 18h30 à 20h30 1 semaine sur 5. Pas de colloque la 5^e semaine. Du temps est réservé chaque semaine par éducatrice pour les retours à faire aux parents sur la vie des enfants aux Sorbiers. La durée attribuée à chaque professionnelle est fonction de son pourcentage de travail²².

La Directrice a mis en place un management participatif, les projets sont identifiés et construits avec l'équipe.

Observation n° 9

La COGEST souhaite que les questions de la chaleur ou du froid excessifs des locaux du service de l'Enfance soient inventoriés et que des solutions rapides (en 2024) soient mises en place.

Après la visite, une discussion a lieu avec M. le Municipal et Mme la Cheffe de service.

M. le Municipal évoque ses huit premiers mois dans son poste : pour lui, c'est une belle découverte dont l'essentiel a consisté à découvrir et intégrer la législation, l'organisation, le sens et les spécificités du service de l'enfance. Ce service compte 92 collaborateurs, très compétents, avec un niveau d'exigences élevées par rapport à la nature du travail à qui il accorde toute sa confiance.

La COGEST a posé ensuite les deux questions suivantes :

Pouvez-vous nous présenter deux projets importants que vous avez mis en place en 2023 (même si ceux-ci ne sont pas terminés) ?

Ainsi que les documents (objectifs annuels, gestion de projets) sur lesquels vous vous êtes appuyés afin de conduire les dits projets en 2023 ?

À la première question, M. la Municipal et Mme la Cheffe de service nous parlent des projets de Chantegrive et des Tilleuls.

Chantegrive :

Un CVE de 44 places sera créé pour la rentrée 2027. Elle avait été prévue par la Municipalité au moment de la vente du terrain nécessaire à la construction du bâtiment. L'entreprise responsable de la construction a présenté récemment les plans prévus au service. Ils iront également visiter le CVE des Sorbiers, puisque celui-ci est un exemple à suivre. Le planning dépend de l'entreprise de construction, il n'est donc pas en main du Municipal ; cependant celui-ci suit les délais et demande des rencontres à l'entreprise lorsque le projet semble ne pas avancer.

Bâtiment des Tilleuls :

Le bâtiment des Tilleuls appartient à la ville de Prilly. Des transformations doivent y être effectuées afin de respecter certaines normes de sécurité comme la modification des tables à langer qui sont placées si hautes que le personnel doit monter sur un escabeau afin de langer un enfant. Dans ce bâtiment également la protection contre la chaleur doit être revue, la place de jeux extérieure doit être réaménagée. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal, le service de l'Enfance collabore avec le service des D&B et la collaboration est excellente. Les D&B ont proposé à l'Enfance de faire un projet global, plutôt que de demander les améliorations nécessaires « par petits bouts », ce qui a été fait. M. Sartorelli relève la surcharge à laquelle est confrontée le service des D&B, comme toute l'administration communale par ailleurs, ce qui rend les délais de réalisation de ce projet plus longs.

²² Il s'agit des préparations et des entretiens avec les parents, des préparations d'activités et de fêtes, de diverses tâches administratives.

À la question « Quelle est la fonction de la Fondation des Acacias ? », la réponse suivante est apportée.

M. Sartorelli ne sait pas quel en a été le fondement historique. Actuellement, le principe de la Fondation est de garder des contacts avec le CC puisque ce sont ses membres qui siègent au Conseil de fondation. La question devra sans doute être réexaminée en temps utile, car les structures prilléraines vont s'agrandir. En effet, un projet commun avec la ville de Renens est prévu dans le quartier de Malley, Il s'agit, pour Prilly d'un CVE de 44 places et d'une APEMS. Il y a également un projet au Grand Pré.

Formation professionnelle : Une pénurie de personnel formé est à relever dans le domaine de la petite enfance et M. Sartorelli y est sensible et encourage l'accueil de stagiaires, qui dépend cependant de la possibilité d'encadrement des équipes. Actuellement, 4 apprentis sont en cours de formation. L'école supérieure en éducation de l'enfance (ESEDE), forme les futurs professionnels, de même que les HES, éducation spécialisée.

Le projet « Via Escola » est évoqué par Mme la Cheffe de service. Un bilan a été fait et ce projet doit être revu, ce qui se fera en 2024. Un outil de gestion de projet sera utilisé dans ce cadre. Le 2^e projet évoqué – pour 2024 lui aussi – consiste dans la mise en place, en collaboration avec POL, d'un projet de prévention du harcèlement dans les APEMS car celui-ci peut déborder du cadre scolaire. Il s'agit d'un jour de formation pour les intervenants (policier et éducatrice) qui animent ensuite des ateliers avec les enfants. Ce projet pourrait ensuite être proposé aux autres communes de l'Ouest. Le 3^e projet évoqué est celui du permis piéton : apprendre aux enfants à se rendre de l'APEMS à l'école en respectant les règles de sécurité, avec les éducatrices postées aux endroits stratégiques afin de vérifier qu'ils les respectent. Si c'est le cas, un permis leur est délivré, les parents en sont informés.

À la question de son intégration à Prilly, Mme la Cheffe de service nous répond ce qui suit.

Elle nous rappelle qu'elle est en poste depuis une vingtaine de mois. Elle a travaillé un an avec Mme Bourquin Buchi et depuis huit mois avec M. Sartorelli, avec qui la collaboration est harmonieuse. Celui-ci précise qu'il a une totale confiance en elle. Depuis son arrivée, Mme la Cheffe de service a mis en place différents documents tels que masque de PV, planification, répartition des activités.

M. le Municipal nous rend attentifs à une problématique en augmentation : celle des enfants à besoin particulier, principe de l'inclusion oblige. Ces enfants demandent parfois une aide particulière, ce qui nécessite du personnel encadrant de plus. Les équipes du service de l'Enfance travaillent sur ces problématiques. Or, les demandes faites au DFJC afin d'obtenir des moyens supplémentaires (heures subventionnées en plus de la dotation) sont longues à aboutir et Prilly devra sans doute imaginer un fond financier spécifique, remboursé dans un deuxième temps par le canton.

9.3 Dicastère Ihsan Kurt – Finances

Présents : MM. Ihsan Kurt, Municipal, Jean-Marc Etter, chef de service, Mmes L. Claramunt, P. Clivaz Luchez, J. Waeny Desponds, MM. Ch. Barbey, O. Khemissa, D. Stauffer, A. Viredaz.

La COGEST remercie Monsieur le Municipal et M. le Chef de service pour les informations transmises.

En réponse à notre demande initiale, M. le Municipal introduit et nous propose la présentation d'un projet principal et de plusieurs projets parmi lesquels la COGEST décidera celui qu'elle veut approfondir. Les mandats de gestion financière et comptable, gérés par le Service Finances sont les suivants : Prilly, Asigos, Acacias, Ajenol, Cadouest SA, Socosef, Lanterne magique, SI Sous Collège SA.

M. le Chef de service nous présente ensuite la planification des projets essentiels du service pour ces 5 prochaines années²³. Cette planification est réajustée chaque année, toujours à un délai de 5 ans, mais bien sûr en début de législature, en fonction des priorités politiques, du plafond d'endettement la planification sera réajustée.

M. Kurt nous précise que deux projets en cours auront une incidence sur la planification : l'analyse actuellement faite par l'UCV sur les finances communales et l'audit concernant le fonctionnement de l'administration communale.

Projet UCV, analyse des finances communales :

L'analyse, en cours depuis environ un an, s'est attachée à analyser les années passées. Le travail en cours consiste à produire des propositions pour l'avenir, qui devront ensuite être présentées aux chefs de services, puis discutées par la Municipalité. M. Kurt souhaite que ce travail soit terminé pour septembre 2024, en même temps que l'audit, ainsi la Municipalité aura une vision d'ensemble des forces, des ressources et des points d'amélioration à mettre en place. M. Kurt prévoit aussi une validation des propositions retenues par la COGEST et la COFIN.

Audit de fonctionnement de l'administration communale :

Cet audit, voulu par la Municipalité, et exécuté par Compas SA a débuté en février. Son but est d'améliorer l'organisation du travail, il ne s'agit en aucun cas de viser une restriction de personnel ou de procéder à des licenciements. Préalablement à son commencement, une information a été donnée par la Municipalité *in corpore* à l'ensemble du personnel communal. Une présentation de la démarche a également été effectuée : tous les Municipaux ont été entendus, les chefs de service également, des entretiens sont prévus avec les cadres intermédiaires et les collaborateurs pour lesquels des groupes de travail seront constitués dans chacun des services. Le Choix des collaborateurs a été fait par les municipaux et les chefs de service sur la base de critères discutés avec le consultant: durée dans le poste, connaissance des activités.

À la question « Y a-t-il une réelle volonté municipale de mettre en place les recommandations qui seront faites ? », M. Kurt répond par l'affirmative :

Le rapport sera rendu pour fin septembre 2024. Cet audit est monitoré par la Municipalité, le service des finances pilote les aspects financiers. Le livrable demandé à l'auditeur consiste en un rapport comportant constats, risques et recommandations.

À la question « L'audit prévoit-il une enquête de satisfaction des collaborateurs ? », la réponse suivante est apportée :

²³ Annexe 17 : planification des projets, services finances.

M. Kurt répond que la Municipalité en a longuement débattu, mais comme il n'y avait pas de consensus entre les municipaux, aucune enquête de satisfaction n'aura lieu. Les aspects organisationnels RH (organi- gramme, cahier des charges, etc...) seront compris dans les investigations prévues.

Une question sur la périodicité des mises à jour des processus de travail est posée.

M. Kurt répond que l'IDHEAP recommande une mise à jour chaque 5 ans.

Y aura-t-il complémentarité entre le projet Efficience et l'audit ?

Oui, le rapport du projet a été transmis aux auditeurs afin que COMPAS SA puisse en tenir compte.

M. le Chef de Service donne ensuite un présentation détaillée du projet « taxes déchets » :

Dès son arrivée en décembre 2021 M. Etter a constaté que les postes débiteurs au bilan représentaient la somme de CHF 905'100 pour 2509 personnes. Aucun rappel n'avait été fait jusque-là. Les causes de ce manque d'encaissement sont multiples : les personnes n'ayant pas payé n'ont pas jugé bon de payer cette facture, n'ont pas compris son sens, ou sont des personnes ayant quitté la commune (entre autre des étudiants dont les départs et arrivées sont fréquents). Ce problème se rencontre dans plusieurs villes du canton. Une gestion de rappel des impayés a été mise en place, avec mise aux poursuites si nécessaire. Une somme de CHF 825'000 était encaissée fin 2023, Il ne reste que 337 personnes encore débitrices, pour lesquelles les rappels sont en cours, pour une somme de CHF 80'100 Le projet a été difficile à mettre en place et c'est pour cela qu'il a été réalisé en 2023 seulement : il a fallu trouver le bon logiciel, des ressources internes : en 2023, 0.5 EPT ont été dévolus à ce travail.

Cependant, ce travail a mis en exergue les problématiques suivantes sur lesquelles le service cherche des solutions :

- Il a fallu gérer un nombre important d'exonérations (438), étudiants, apprentis, personnes aux PC famille et ce travail se fait au cas par cas, manuellement (500 mails ou passage aux guichets).
- 771 personnes, bénéficiaires des PC/AVS sont exonérées d'office.
- 171 personnes n'ont pas été retrouvées par la poste, il a donc fallu les rechercher, et ce travail fut chronophage.
- La gestion des impayés a pris beaucoup de temps (rappel et mise aux poursuites), les poursuites ont coûtés CHF 48'000
- En croisant les noms des habitants n'ayant pas payé leur taxe avec leur nationalité, M. Kurt a constaté que le 60% d'entre eux étaient des personnes étrangères. Dès lors, une information spécifique sur le tri et les taxes sont en cours de réflexion par le service de l'intégration (contenu et moyens de diffusion). Ce fait est salué par un commissaire.

Divers autres projets ont été initiés en 2023, se poursuivant le cas échéant en 2024 :

- Le nouveau plan comptable MCH2 doit être mis en place ainsi que le système de contrôle interne que logiciel ABACUS ne permet pas de le faire. Le service doit également mettre en place des procédures de contrôle spécifique au service des finances.
- La gestion de l'ensemble des facturations émises par les services est passée sous le contrôle du service des finances. Pour cela, chaque service a reçu une formation spécifique.
- La gestion des caisses existantes dans certains services a également mise en place sur ABACUS. Elle doit encore l'être pour le service de la population mais ce travail se fera une fois que ce service aura réfléchi à son mode de fonctionnement.
- Un projet sur le mode de gestion des portefeuilles d'assurances a été effectué, ceci afin d'avoir une vue d'ensemble et de revoir chaque 5 ans l'ensemble des contrats afin d'obtenir les meilleurs prix possibles. Ce travail a été fait avec le concours d'un courtier. Il a été décidé que,

pour le quotidien, le service des D&B gère les contrats qui concernent les bâtiments, et le service des travaux ceux des véhicules.

- Projet Efficience : toutes les recommandations émises ont été mises en place.
- Projet ASIGOS : Ce travail a été chronophage pour le service car il a fallu revoir l'ensemble de la trésorerie, des finances, de la comptabilité, du budget, des bâtiments (évaluation et valeur de rachat), les préavis y relatifs, les notaires, les bureaux de géomètres, le transfert des parcelles et DDP pour les terrains sur lesquels les bâtiments sont construits. Les prestations du service des finances de Prilly sont facturées aux tiers externes (Jouxens-Mezery et Romanel) selon la clé de répartition de la convention.
- Certains contrats (par exemple gestion financière de la POL) doivent être revus car le coût des prestations prilléraines est trop bas.
- Une réflexion, encore à ses prémices, a été initiée avec les D&B, elle concerne la SI Sous Collège SA dont la gérance a été confiée à Publiaz. Les immeubles locatifs doivent être rénovés et leur affectation peut-être revue.

La COGEST choisit d'entendre MM. Kurt et Etter sur le projet GED, finalisé au service des Finances.

Projet GED : Lorsque M. Etter a pris ses fonctions, il a trouvé 58'000 fichiers informatiques et 2200 répertoires... D'où la nécessité d'introduire dans chaque service une nomenclature à la fois commune mais aussi spécifique était indispensable.

Deux services ont été choisis comme lieux d'implémentation, le greffe et le service des finances. Le projet a été mené par ELCA consultant, le COPIL était composé de Mmes Böhlen, Widmer, (archiviste) et de MM. Gilliéron et Marchon.

Les étapes ont été les suivantes :

- Définir une nomenclature.
- Identifier un plan de classement : par exemple, la rubrique finances de chaque service aura toujours la même logique quel que soit le dicastère.
- Les 58'000 fichiers ont été archivés et au fur et à mesure des activités les données indispensables sont réintégrées dans la nouvelle nomenclature.
- Les processus doivent encore être écrits et pour l'instant le nouveau personnel de ces deux services est formé par les collaborateurs en place.
- Chaque dicastère mettra en place le projet GED en 2024.

À la question de la possibilité d'une certification numérique, la réponse suivante est apportée.

M. Etter nous dit qu'il n'est pas prévu de le faire. C'est une démarche très coûteuse car en cas de procès les documents numériques à fournir à la justice doivent être absolument fiables. Les services en resteront donc aux archives papier. Concernant les sauvegardes informatiques M. Marchon, nouveau chef de service, revoit les procédures.

9.4 Dicastère Rebecca Joly – Travaux

Présents : Mme Rebecca Joly, Municipale, Diego Marin, chef de service, Jeremy Astorg, architecte paysagiste, Mmes P. Clivaz Luchez, J. Waeny Desponds, MM. Ch. Barbey, O. Khemissa, A. Viredaz.

La COGEST remercie Madame la Municipale et M. le Chef de service pour les informations transmises.

Les questions posées étaient les suivantes :

Nous souhaitons nous rendre sur place afin de prendre connaissance des travaux réalisés suite au préavis 16-2021 sollicitant un crédit de CHF 300'000 destiné à la désaffectation partielle du cimetière communal et au préavis 4-2022 sollicitant un crédit de CHF 435'000 destiné à l'entretien de la structure routière en 2022.

Afin d'avoir le temps de faire le tout, nous vous proposons de voir uniquement la réfection du chemin de la Cure et du sentier de Corminjoz (à l'exclusion de la Rte de la Vallombreuse).

Nous souhaitons vous entendre sur les deux questions qui suivent (pour chacun des préavis):

- ***Le préavis est-il bouclé ?***
- ***Quelle a été la somme dépensée au total et y a-t-il une différence avec le budget accordé ? Dans ce cas, de combien ? Si oui, quelles en sont les raisons ?***

Préavis 16-2021 :

Mme la Municipale nous informe que le préavis n'est pas encore bouclé, il reste encore à arracher une haie de buis le long du sentier de la Fleur-de-Lys et à la remplacer par des arbres/arbustes ainsi que à élargir l'accès au jardin du Souvenir. La somme dépensée à ce jour est de CHF 260'000, en dessous du budget qui était de CHF 300'000 et le travail restant aura un coût inférieur à la somme disponible²⁴.

La désaffectation partielle du cimetière est terminée. La réglementation cantonale prévoit la désaffectation possible après une durée de 25 ans, le règlement de Prilly prévoit 30 ans, et pour les personnes qui louent une concession 40 ans. Il faut aussi savoir que les corps sur les parcelles désaffectées ne sont pas enlevés, il s'agit seulement d'enlever toutes les marques extérieures de l'emplacement, pierre tombale, etc. La parcelle désaffectée est ensuite laissée en friche pendant une dizaine d'années. Ainsi, lorsqu'elle est réutilisée, il ne reste en principe aucun élément corporel. Actuellement, le 80% des corps sont incinérés, et le 20% seulement encore enseveli dans une tombe, la demande de places est donc moins importante, ce qui n'empêche pas la nécessité d'anticiper suffisamment à l'avance les espaces dont la commune aura besoin afin d'éviter de se retrouver dans une situation où il n'y a plus de lieux pour enterrer les morts, comme cela s'est produit dans une commune environnante. À la question de savoir quelle date fait foi si deux personnes de la même famille, décédées à des moments différents et ensevelis dans la même tombe fait foi, M. Marin nous répond que c'est la date du plus ancien ensevelissement. Un.e commissaire relève que ce sujet est très émotionnel, et demande si cette dernière information est donnée aux proches ? M. Marin répond par l'affirmative, mais dans une période de deuil, qu'est-ce que les proches entendent vraiment ? Un.e commissaire réitère l'importance de l'information à donner en amont, afin d'éviter les incompréhensions ensuite.

Les parcelles désaffectées ont étéensemencées et plantées de 145 arbres et de 129 arbustes, ce que nous constatons de visu. Soixante-deux variétés d'arbres indigènes ont été plantées, avec quelques exceptions d'arbres d'Europe du Sud, comme des amandiers qui poussent maintenant également dans nos contrées. L'architecture paysagère a été pensée comme celle de la zone ... du cimetière, c'est-à-dire comme un verger, et lorsque les arbres seront plus grands, l'idée est de nommer les allées entre

²⁴ Annexe 23 : mail détaillant les sommes dépensées par préavis.

les tombes du nom des espèces. Les arbres plantés sont petits. Ils coûtent moins cher, leurs possibilités d'enracinement est plus conséquente (95% reprennent), ils demandent moins d'arrosage, donc une économie d'eau et de soins, et aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. Les haies de buis, malades, ont été remplacées par des haies vives qui ont l'avantage de favoriser la biodiversité : nidations, insectes ; l'ensemble de ces plantations ont fait l'objet de subventions cantonales. La clôture externe du cimetière est une haie de Benjes, faite de branchages provenant de taille diverses, ajoutée chaque année à la haie. Ce type de haie permet à la fois le recyclage des branchages, une diminution des coûts d'élimination, un environnement protecteur pour les petits animaux comme les hérissons (pour lesquels une cabane d'hivernage a été ajoutée). Un hôtel à insectes a été installé. À la question d'un.e commissaire sur comment mesurer l'évolution de la biodiversité, M. Astorg nous répond qu'un bon indicateur est celui du retour des orchidées sauvages, ce qui n'est pas encore le cas au cimetière mais présente au biotope de la Fleur de Lys, avec salamandres et papillons inconnus jusqu'alors à Prilly.

Durant la visite, M. Marin nous fait remarquer quelques cheminements élargis entre des rangées de tombes dans la parcelle des concessions : cette décision découle de la nécessité de faire passer des petites pelleteuses afin de creuser les tombes des concessions parfois réservées des années avant que les personnes concernées ne décèdent, et alors que d'autres concessions sont déjà occupées, ce qui empêche le passage de la pelleteuse. Le service réfléchit également à l'accès de personnes à mobilité réduite aux tombes de leurs proches : le cimetière, conçu il y a très longtemps, ne permet pas actuellement cet accès car les chemins sont trop étroits.

Préavis 04-2022 : Mme la Municipale nous informe que le préavis n'est pas bouclé, il reste à remplacer le ralentisseur provisoire du sentier de Corminjoz par un ralentisseur définitif. Le budget a été respecté : sur un total de CHF 435'000 CHF 369'000 ont été dépensé et il reste un solde pour les travaux complémentaires pour le sentier de Corminjoz.

Elle nous informe également d'un changement de pratiques au sein du service : Prilly avait effectué, il y a quelques années, un inventaire de la réfection nécessaire des routes afin de proposer chaque année au CC un préavis pour une réfection de quelques tronçons. Cet inventaire est utile mais il est nécessaire actuellement de le compléter par une réflexion plus large autour de la mobilité multimodale et de l'arborisation puisque la ville de Prilly veut doubler le nombre d'arbres sur l'espace public, ce qui prend plus de temps puisque l'essentiel des forces du service se concentrent sur la réfection de la Rte de Cossonay.

Nous nous rendons au chemin de la Cure : la réfection effectuée en 2022 comprenait uniquement le revêtement et la pose de nouveaux lampadaires, les canalisations souterraines ayant été changées il y a peu d'années. L'enrobé choisit comporte un matériau de recyclage d'anciens pneus, et nous saurons d'ici une vingtaine d'années si ce choix, en termes de durée, a été un bon choix. Bien que nous n'allions pas sur place, Mme Joly nous informe que le revêtement de la Rte de la Vallombreuse a également été refait, la couche de roulement phono-absorbant ayant été usé beaucoup plus vite que prévu.

Nous nous rendons ensuite au Sentier de Corminjoz. Celui-ci a été refait en 2023 seulement car suite à l'acceptation du préavis, des oppositions ont été déposées par les riverains. Des rencontres ont eu lieu, les riverains craignant que ce sentier ne devienne une piste de skate-board. Il a été convenu que des barrières d'entrée aux deux bouts du chemin, ainsi qu'un ralentisseur, seraient installés.

Le sentier a donc été refait, il est composé de planches de mélèze indigène, rainuré afin d'éviter les glissades. Il a une pente de 6% et une largeur de 1,50 m et une poussette d'enfant roule facilement sur le revêtement (constat effectué sur place). Un espace de croisement a été prévu. Les bords de granit des trottoirs de la Rte de Cossonay, démontés à cause des travaux et non réutilisables, ont été recyclés comme soutènement du sentier de Corminjoz. À la question de la possibilité de mettre une main courante le long du cheminement, Mme Joly nous explique qu'il n'y en a jamais eu – de même que pour l'éclairage - et que cela aurait un coût plus élevé que ce qui a été prévu car il faudrait faire des fondements de béton pour soutenir les piquets sur lesquels la main courante serait posée. Un panneau

avertissant qu'en hiver ce sentier n'est pas déneigé a été posé, une caisse de gravier a été mise à disposition des passants.